



Conseil Général
1427 BONVILLARS

Bonvillars, le 10 juin 2011

Aux membres du Conseil Général
de Bonvillars

Madame, Monsieur,

**Le Conseil Général est convoqué pour une séance
le lundi 27 juin 2011 à 20 h00, salle de la Cour**

Ordre du jour :

1. Lecture et adoption du Procès-verbal de la séance du 13.12.2010
2. Communications de la Municipalité
3. Gestion 2010 : rapport de la commission
4. Préavis municipal no 1/2011 : comptes communaux 2010 ; rapport de la commission
5. Motions, interpellations, questions.

Le Président

Remarques

1) Les documents pour cette séance sont à disposition des conseillers sur le site Internet de la Commune de Bonvillars.

Ci-dessous la procédure d'accès à ces informations :

- cliquer sur le mot « intranet » à droite en haut de l'écran d'accueil
- identifiant = conseil
- mot de passe = **CONS32V**

Les conseillers qui ne disposent pas d'accès Internet peuvent demander une copie papier de ces documents au no de tél. 024 436 16 75 et cela avant le vendredi 24.06.2011.

2) Nous vous rappelons que l'installation des nouvelles autorités communales pour la législature 2011 - 2016 est fixée au jeudi 23 juin 2011 à 20 h 00

CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2010

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 1er novembre 2010
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis municipal no 6/2010 : Budget 2011
4. Motions, interpellations, questions.

Le Président Edouard Duvoisin déclare l'assemblée ouverte à 20h00.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Communications du bureau

- Tous les documents nécessaires à cette séance ont été publiés sur le site de la commune. Une copie papier de ces documents a été remise aux conseillers qui n'ont pas d'accès Internet.
- Les élections communales auront lieu le dimanche 13 mars 2011. Les listes de candidats doivent être déposées avant le lundi 24 janvier 2011 à 12 h 00 au greffe municipal. Chaque liste doit être parrainée par trois électeurs inscrits.

Ordre du jour

L'ordre du jour sera suivi tel que prévu.

1- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2011

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Piguet :

- l'assemblée du RADEGE a eu lieu le jeudi 2 décembre à Bonvillars. La fondation d'accueil de jour a changé ses statuts, cette fondation grandsonnoise est devenue régionale. La présidence est assurée par Pascale Fischer, municipale à Grandson, et la vice-présidence par notre syndic. A la rentrée d'août, 12 places d'accueil ont été ouvertes à Bonvillars, elles ne sont occupées qu'à 40 %. Concise vient d'adhérer au réseau, tandis que Champagne n'en fait toujours pas partie.
- La rencontre avec Philip Morris a eu lieu le 10 novembre. L'entreprise projette de construire un centre informatique sur son terrain. La multinationale serait disposée à vendre une partie de ses terrains de réserve si des investisseurs étaient intéressés
- La COMCOM (commission de la communication) oblige Swisscom à maintenir une cabine téléphonique par commune politique jusqu'en 2013 ; ensuite, ce sera un téléphone fixé contre une façade. La cabine téléphonique sera maintenue en l'état.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2010

- Philippe Corthésy est remercié officiellement pour son dévouement et son engagement au sein du corps des sapeurs-pompiers du village. Après 13 ans de commandement, Philippe Corthésy arrive à l'âge de la retraite des soldats du feu. Il cessera sa fonction de capitaine des pompiers au 31 décembre. Quelques événements importants durant ces années de service : l'inondation du village en 2003, des départs de feu à la Gottalaz ou dans le jardin de la famille Gilliand. L'organisation de la journée du tététhon qui, chaque année, en plus de récolter des fonds permet un moment de convivialité pour les habitants. Encore un domaine où la proximité va disparaître puisque, dès 2011, un nouveau règlement va régionaliser le service du feu.

M. Philippe Corthésy :

- Les travaux de remplacement des collecteurs ont commencé. La ligne électrique entre le Midi et l'ancienne laiterie sera enterrée. Il faudra installer un petit bout de conduite supplémentaire.

M. Yves Ruchti :

- le Canton doit établir un plan de danger naturel. A Bonvillars, deux endroits sont concernés : le secteur village et Philip Morris. Pour le village, il s'agit des risques d'écoulement d'eau et d'éboulement. Une étude sera engagée prochainement, car l'opération doit être finie fin novembre.

- Yves Ruchti ne se présentera pas pour la prochaine législature.

M. Claude Duvoisin :

- Claude Duvoisin ne se présentera pas pour la prochaine législature.

M. Frédéric Piguet :

- les personnes intéressées pour un poste à la Municipalité sont priées de le faire savoir. Trois municipaux se présentent à nouveau, cependant, il faudra en trouver deux autres pour que l'exécutif soit au complet pour la prochaine législature.

3. Préavis municipal n° 6/2010 : Budget 2011

M. Libero Zuppiroli, rapporteur, lit le rapport de la commission. Le budget est sans surprise. Les recettes et les dépenses ont été extrapolées au plus près, compte tenu des connaissances actuelles de la Municipalité, notamment en matière de péréquation et de facture sociale. Le budget présente un déficit de frs 53'505.- mais qui n'est qu'apparent. Il résulte de la pratique consistant à introduire dans les charges, des amortissements pour des réalisations payées comptant. La commission est d'avis qu'il serait plus clair de sortir ces amortissements artificiels des comptes, pour n'y laisser subsister que les vrais amortissements.

La discussion est ouverte.

F. Piguet informe que dans les comptes les différents libellés pour le salaire de l'employé communal seront unifiés. Philip Morris ne paie aucun impôt autre que l'impôt foncier. Le nouveau calcul de la péréquation introduit pour 2011 montre que notre commune paiera un montant d'environ Fr. 280'000.- au canton.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2010

E. Duvoisin avertit les conseillers que le document de calcul de la péréquation communale est public sur internet.

La discussion est ouverte chapitre par chapitre, mais la parole n'est pas demandée.

F. Piguet précise que le budget 2011 pour la STEP a été fait à part sur la demande de la préfecture. Les nouvelles taxes sur les eaux demandées aux citoyens n'ont pas été déduites dans ce budget. Ainsi les participations des communes de Champagne et d'Onnens à notre STEP sont payées comme elles le doivent.

Claude Lüthi s'étonne des frais engagés pour l'étude d'un trottoir, alors que cela pourrait être refusé en conseil.

F. Piguet répond que c'est une façon de constituer certains aménagements et que, ces frs 8000.-, sont tout à fait arbitraires. Ce trottoir concerne la route de Champagne à partir de la propriété Imer.

C. Luthi précise qu'il y a plusieurs moyens de procéder.

Y. Ruchti explique qu'il s'agit d'une réserve pour un crédit d'étude.

Le budget 2011 est adopté à la majorité avec une abstention.

4. Motions, interpellations, questions

Pascal Rais revient sur le problème des trottoirs, notamment le long de Flusel sur la route de Champagne. En plus d'un endroit quelque peu sécurisé pour les piétons, cela ralentirait la circulation. D'ailleurs, l'étude a déjà été faite en partie.

F. Piguet répond que la Municipalité s'est saisie du problème il y a 3 ou 4 ans. Flusel est en zone agricole et les habitants ont refusé que le hameau passe en zone village. Pour mettre un trottoir, il faudrait exproprier et la commune demanderait une participation aux villageois. Comme aucune unité de vue n'a été trouvée avec les habitants, la municipalité a abandonné.

Jean-Frédéric Leuenberger répond qu'il paraît important qu'il y ait des trottoirs des deux côtés. Les trottoirs pourraient être construits sur le domaine public, ainsi cela ralentirait d'autant plus la circulation.

Y. Ruchti reprend les paroles du syndic quant à la zone village et à la participation financière des riverains pour le trottoir qui ont, toutes les deux, été refusées. « On ne peut pas donner tout le temps, mais rien recevoir. »

P. Rais précise que certains propriétaires ont demandé un changement d'affectation de zone, mais que les attraites pécuniaires n'étaient pas les mêmes pour tous. Il précise que la route est dangereuse et que le trottoir ralentirait un peu la circulation.

CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2010

J.-F. Leuenberger souligne que les trottoirs n'ont rien à voir avec ces problèmes de changements de zone. Il faut mettre un trottoir simplement pour la sécurité. Il demande aussi pourquoi il n'y a pas de limitation de vitesse à la sortie de Champagne.

Y. Ruchti répond que la demande a déjà été faite mais, que d'après le voyer, cela n'est pas indispensable.

L. Zuppiroli demande s'il n'est pas possible de faire une dissociation entre les trottoirs et l'affectation de zone.

F. Piguet annonce alors que la Municipalité répondra dans une séance ultérieure.

P. Rais rétorque que la Municipalité n'a pas répondu à sa question.

E. Duvoisin précise que dans cette partie de la séance, la municipalité écoute les questions, mais n'est pas obligée d'y répondre.

J.-F. Leuenberger demande quelles ont été les suites de la démolition d'une voiture dans le village la semaine précédente.

P. Cothésy a aussi été volé. En tant que municipal, il a fait venir la police.

Christiane Baudraz annonce qu'il y a toujours devant chez elle, et ceci depuis un mois, deux vélos en bon état qui ont été visiblement volés.

P. Corthésy dit qu'il les a aussi annoncés à la police.

Monique Berney demande quelle est l'adresse exacte de son domicile : « Chemin Sur La Cour » ou « Sur la Cour » ?

F. Piguet répond « Chemin Sur la Cour ».

Boris Rombolotto remercie pour l'abri de bus installé au bas du village.

Le syndic invite les conseillers à partager la collation de Noël, à passer vers la boursière communale pour encaisser leurs jetons de présence et à prendre, en partant, un carton avec deux bouteilles de vin communal. Il souhaite à chacun un joyeux Noël et de bons vœux pour 2011.

Le Président remercie les membres du Conseil pour leur participation, la Municipalité ainsi que le personnel communal pour leur travail.

La séance est close à 21 h 00

Le Président :

La Secrétaire :



Au Conseil général de la commune de 1427 Bonvillars

MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Tél. (024) 436 12 50
Fax (024) 436 12 50

MUNICIPALITE – RAPPORT DE GESTION 2010

Au 31 décembre 2009 la population était de 453 habitants. Au 31 décembre 2010 elle est de 505 habitants (17 appartements nouveaux Chemin Croix-des-Terreux).

La Municipalité s'est réunie 44 fois en séance hebdomadaire.

Elle a étudié une dizaine de dossiers d'enquêtes, délivré 5 permis de construire et 8 permis d'habiter.

L'Assemblée des communes vaudoises a eu lieu le 5 juin 2010 à Echallens.

.....

FINANCES

Les comptes 2010 bouclent avec un excédent de produits de Fr. 577'227.63 (la différence par rapport au budget est due à deux remboursements du canton).

DOMAINES

Suite aux importants travaux de 2003, le loyer de la Combaz était passé de CHF 15'000.- à CHF 16'000.- annuels. En 2010, il a été indexé sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation, pour s'élever au 1^{er} janvier 2011 à CHF 17'867.-. La location du pâturage (CHF 5'000.-) n'a pas été modifiée.

FORETS

La mise en réserve d'un peuplement de chênes au nord-ouest de La Coudre ainsi que les soins favorisant l'habitat du Picmar ont permis l'octroi d'une subvention extraordinaire de CHF 40'000.- de la part du canton.

De bonnes opportunités pour recourir à la coupe mécanisée (Les Couesses, Tivoli, Tillex) et un marché du bois plutôt favorable ont permis un rattrapage substantiel de notre possibilité de coupe annuelle. En effet, les martelages pour 2010 ont représenté 3638 m3 (dont 1515 m3 de feuillus) pour une possibilité annuelle de 1750 m3. Le retard accumulé depuis l'entrée en vigueur du plan de gestion en 1994 est donc passé de 5500 à 3600 m3.

VIGNES

Récolte 2010

3'238 kg de Gamay (livré à la CVB) à 95,7

11'336 kg de Chasselas (livré à la CVB) à 78,5

21'674 kg de Chasselas (livré à la Maison Schenk) à 77,3

BATIMENTS

- Collège : mise en place protection pare-neige sur le toit.
- Rez du Collège : rafraîchissement des locaux pour installation de l'institution d'accueil collectif de jour parascolaire
- Révision citernes des bâtiments communaux et installation de compteurs d'eau
- Réfection appartement du Collège après le départ des locataires. Une nouvelle famille de 5 personnes est installée depuis le 1er février 2010.

RESEAU D'EAU

- Etude et réalisation travaux de remplacement des conduites EU et EC – Ruelle du Puits- Ancienne Laiterie – parcelle no 5 (fin des travaux avril 2011).
- Réfection des conduites EC entre propriétés Daniel Rappo et Jean-Marc Correvon

DECHETERIE

Suite à une baisse de fréquentation, l'horaire d'ouverture de la déchèterie du Moulin a été réduit en milieu d'année. Heure d'ouverture: le vendredi de 17h30 à 18h30.

ROUTES ET RUES DU VILLAGE

- Installation d'un abri bus bas du village (Place du Midi)
- Pose des noms de rues terminée et mise en place des numéros des immeubles pratiquement terminée
- Réfection route de l'Eglise
- Fin des travaux Chemin Croix-des-Terreux
- Pose d'un miroir et panneau STOP à la croisée Chemin sur la vigne – Route de Champagne
- Prise en charge par la Commune du déneigement du chemin des Vullierens et achat de pare-neige
- Haut du village – Route de Fontanezier – comptage de vitesse des véhicules du 15 au 21 décembre 2010.

.....

Commune de Bonvillars

Rapport de la Commission de gestion – Année 2010

La Commission de gestion (ci-après CG) composée de Pascal Rais, Frank Siffert et de la rapportrice s'est réunie à trois reprises afin de prendre connaissance du rapport de gestion de notre exécutif et d'en contrôler les différents aspects. Lors de ces rencontres, les membres de la Commission ont notamment eu l'occasion de s'entretenir avec la Municipalité et d'effectuer une visite sur le terrain des lieux qui lui semblaient pertinents (La Cour -l'accueil de jour-, la grande salle, le centre du village et la forêt au dessus de la Coudre).

En remarque générale, la CG constate que la population est passée de 433 habitants le 31 décembre 2008 à 505 habitants au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 72 personnes en deux ans (52 de fin 2009 à fin 2010).

DOMAINES

CG : Le terrain sous la laiterie ayant été « équipé », il serait souhaitable de voir un projet d'aménagement le concernant.

FINANCES

A ce jour, la Commission n'a pas à sa disposition les comptes 2010 bouclés, mais l'information concernant l'excédent de produit qui est dû au remboursement du canton sur la facture sociale et la péréquation financière (plus de Fr. 600'000,- de rentrée). Cet argent a servi à des amortissements supplémentaires.

CG : La CG souhaiterait que ce genre « d'amortissement » soit plutôt mis sur un compte de réserve pour ensuite être utilisé pour des travaux ou projets communaux, et que le Conseil Général prenne position à ce sujet pour les années à venir.

FORETS

Plusieurs coupes ont été effectuées durant l'année 2010, cela a permis d'utiliser la possibilité de coupe annuelle et également de récupérer une partie du retard pris ces dernières années. La Commune, soutenue par un montant de Fr. 40'000.- versé par le canton, a créé une zone favorisant le retour du Picmar (un oiseau en voie de disparition) dans notre région, ainsi qu'une zone protégée.

CG: Sans forcément obtenir d'aide du canton, la CG recommande de favoriser des démarches plus douces et plus respectueuses de l'environnement, ce serait un investissement pour les générations futures. Par exemple, l'adaptation des moyens de coupes et de débardage dans les zones difficiles d'accès par des chevaux et des engins de tailles plus petites serait à envisager.

VIGNES

A noter que la récolte 2010, qui représente 36'248 kg de raisin (1'323 kg de moins qu'en 2009), a permis de dégager un bénéfice d'env. Fr. 39'400.- (Fr. 34'000.- en 2009).

CG: Selon la Municipalité, l'employé communal travaille un pourcentage important qui, dans certain cas, prêterite les autres tâches communales.

BATIMENTS

La révision des citernes a coûté Fr. 30'000,- et l'installation de compteurs d'eau individuel (ce qui permet à chaque locataire de payer sa propre consommation) a coûté Fr. 9'000,-.

CG: Nous constatons que la gestion et la conciergerie de la grande salle posent quelques problèmes, tels que : état des lieux, vaisselles manquantes, respect du matériel, etc. La Municipalité nous a fait part d'une solution envisagée, qui serait de définir une nouvelle personne attitrée pour ces tâches. La CG encourage vivement la Municipalité dans cette démarche. Par ailleurs, la CG estime nécessaire un plan de rénovation à court et moyen terme de la grande salle, afin d'éviter des mauvaises surprises (la cuisine date de 1977).

RESEAU D'EAU

Les taxes sur l'eau ont rapportés env. Fr. 23'000.- de plus que budgété. Un certain nombre d'habitants ont fait poser un deuxième compteur d'eau pour l'arrosage extérieur. La Municipalité nous fait remarquer qu'il faut absolument les contacter avant de faire ce genre de travaux, le compteur est fourni par la Commune (Fr. 15.- /an).

Des travaux ont été effectués au centre du village, les conduites ont été changées plus bas que prévu (état des tuyaux et disponibilités du matériel). Nous nous sommes rendus sur place avec la Municipalité.

CG: Les travaux étant faits principalement en 2011, nous laissons le soin à la CG 2011 d'apporter ses commentaires, si nécessaire.

STEP

La Municipalité nous communique qu'au niveau de la STEP il y a eu plus de frais d'évacuation des boues (plus d'habitants = plus de déchets).

Les déchets inappropriés (cf. rapport 2009: langes pour bébés) ont nettement diminués, mais la Municipalité recommande à chaque habitants de continuer ses efforts dans ce sens.

CG: La CG se réjouit de l'amélioration de la situation et demande aux conseillers de maintenir leur effort de communication à leur entourage.

DECHETERIE

La fermeture par grillage de la déchèterie communale des Moulins est due principalement au fait que des habitants de Bonvillars et d'ailleurs, ne respectaient pas le règlement et les types de stockage. Le nouvel horaire permet toujours un accès à la déchèterie pour les personnes sans véhicule, mais pendant une période très limitée. La fréquentation est faible, mais montre tout de même qu'il y a un besoin.

CG : Nous réitérons la proposition faites par la CG de 2009, qui proposait la mise en œuvre d'une réflexion qui permettrait d'évaluer de manière plus précise les besoins de la population en matière d'évacuation des déchets (à l'aide d'un sondage par exemple) et d'envisager une relocalisation partielle de la déchèterie des Moulins plus au centre du village. La CG rappelle qu'il faut rester vigilant à ne pas créer des problèmes difficiles à gérer pour les personnes âgées.

ROUTES ET RUES DU VILLAGE

Pour information, Selon M. Rüchti, « les ralentisseurs de vitesse posés sur la Route de Champagne, côté CVB, ont un effet peu ou pas efficace ». Nous constatons que la Municipalité a exécuté des travaux importants de réfections et d'aménagements qui étaient nécessaires.

CG : Nous réitérons la proposition faites par la CG de 2009, qui proposait de faire une planification concrète de la rénovation des conduites (PGE), et par conséquent du projet d'aménagement du village. Un exemple illustrant notre propos a été réalisé récemment à la ruelle du Crêtet : asphalte et pavage.

ACCUEIL DE JOUR

La structure d'accueil de Bonvillars du RADEGE (Réseau d'accueil des enfants de Grandson & environs) est en place depuis la rentrée de septembre 2010. Ce centre peut prendre en charge 12 enfants scolarisés de 4 à 12 ans, à ce jour l'occupation est de 33%. Lors de la visite de la Commission, nous avons constaté avec plaisir que les locaux offrent des prestations très accueillantes, dues à la très bonne valorisation du cadre de la Cour et de l'avenante éducatrice.

CG : Nous remercions la Municipalité d'avoir décidé de mettre à disposition les locaux. La Municipalité fera de la publicité sur le site internet de la Commune afin d'utiliser au mieux la capacité de l'unité d'accueil.

CONCLUSION

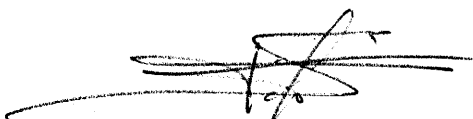
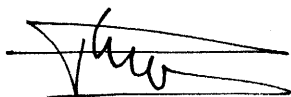
LA CG a fait des remarques, jugées nécessaires, pour chaque dicastère. La CG remercie la Municipalité pour sa disponibilité et l'ensemble de son travail pour l'année 2010.

Bonvillars, le 12 juin 2011

Pascal Rais

Frank Siffert

Catherine Rome (rapportrice)





MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Tél. (024) 436 12 50
Fax (024) 436 12 50

Bonvillars, le 16 mai 2011

AU CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE DE

1427 Bonvillars

PREAVIS NO 1/2011

COMPTES COMMUNAUX 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Nous soumettons à votre approbation les comptes communaux de l'année 2010 adoptés par la Municipalité en séance du 11 avril 2011 et qui se résument comme suit :

Produits	2'719'713.39
Charges	<u>2'695'251.24</u>
Excédent de produits	24'462.15

Amortissements

Les amortissements légaux comptabilisés s'élèvent à Fr. 180'467.- (voir tableau annexé).

La différence importante par rapport au budget est due à deux remboursements du Canton :

- celui de la facture sociale 2009 : Fr. 401'762.- (cp. 720.451.00)
- celui de la péréquation 2009 : Fr. 226'077.- (cp. 220.452.00)

Finances/impôts

cp. 110'436'00	Remboursement d'assurances + 11'000.- (par rapport à 2009)
cp. 160'406'06	Taxes de séjour : 3'652.- (inexistantes en 2009)
cp. 210'400'01	Impôt sur le revenu + 128'000.- (par rapport à 2009)

Remarque : l'impôt sur la fortune a diminué (- 23'000.- par rapport à 2009)

Investissements

Total des investissements : **Fr. 266'272.70** (voir tableau)

Forêts

Cp. 320.451.00 : Subvention du Canton en augmentation + 40'000.-

Bâtiments

Le poste « entretien bâtiment » (314.00) est plus élevé que prévu, car les citernes du Moulin, du collège et du locatif de la Cour, ont été révisées. De plus, des compteurs d'eau ont été posés et l'appartement du collège a été rafraîchi lors du changement de locataires.

Routes

cp. 430.311.00	Achat de pare-neige
cp. 430.331.06	Amortissement « nom des rues » pas prévu au budget
cp. 430.331.05	Amortissement « Croix-des-Terreux » pas prévu au budget

Réseau d'égouts

cp. 461.434.00	Taxe d'épuration des eaux :	41'949.75
cp. 461.434.04	Taxe d'entretien des collecteurs :	41'070.--

Le cp. 462 STEP n'apparaît plus dans la comptabilité communale, à la demande de la Préfecture

Instruction publique

cp. 510.352.01 Augmentation de la part communale (+ 16'500.- par rapport au budget)

Police sanitaire

Depuis le 30 juin 2010, la Municipalité ne participe plus au financement de l'élimination des déchets carnés.

Sécurité sociale

L'ARAS (régionalisation de l'action sociale), comptabilisée précédemment sous le cp 110.352.00, figure dorénavant sous la rubrique « Sécurité sociale » (cp 720.351.02).

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bonvillars

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- ayant pris connaissance du préavis municipal no 1/2011
- entendu le rapport des Commissions

Décide :

1. **Au vu de l'excellent résultat 2010, la Municipalité soumet à votre approbation des amortissements supplémentaires (voir tableau) pour un montant de Fr. 544'402.35.**
2. **d'approuver les comptes communaux de l'année 2010 tels que présentés.**

Nous vous en remercions par avance et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



La Secrétaire :



Annexes : résumé des comptes
 Tableau amortissements
 Plan des dépenses d'investissements

		Solde au 31.12.2009	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2010
			Augmentation	Diminution	
1	Actif	4'490'327.89	40'326.47		4'530'654.36
10	Disponibilités	848'911.68	363'247.44		1'212'159.12
1000.00	Caisse	733.20		347.80	385.40
1010.00	Chèques postaux	40'484.43	435'731.09		476'215.52
1020.00	BCV c/c 602.219.0	262'293.80	47'816.65		310'110.45
1020.02	BCV c/c 5173.10.41 / ECA/ Regroup.	16'357.25	8'025.25		24'382.50
1020.03	BCV libor 5173.10.56	529'043.00		529'043.00	0.00
1020.04	BCV c/c T 5242.66.77placement	0.00	401'065.25		401'065.25
11	Avoirs	278'705.16	59'581.34		338'286.50
1150.01	Débiteurs #	33'774.70	41'270.10		75'044.80
1150.03	Débiteurs AFC impôt anticipé	18'186.34		3'220.31	14'966.03
1150.05	Débiteurs Etat de Vaud (PM)	1'218.70	19'007.72		20'226.42
1150.06	Débiteurs Etat de Vaud (PP)	173'728.26		46'046.93	127'681.33
1150.07	Débiteurs Etat de Vaud (IS)	12'100.72		5'569.10	6'531.62
1150.08	Débiteurs Etat de Vaud (IA)	39'696.44	4'139.86		43'836.30
1150.10	Compte courant STEP intercommunale	0.00	50'000.00		50'000.00
12	Placements	1'085'196.95	2'433.60		1'087'630.55
1200.01	BCV Charles Milliet 526'897	6'490.55	6.50		6'497.05
1200.02	BCV compte commune 636.853	6'889.20	17.20		6'906.40
1200.03	BCV Protection civile, 925.23.37	26'392.90	66.00		26'458.90
1200.06	Titres	351'373.00		259'330.00	92'043.00
1200.08	BANQUE RAIFFEISEN,40071.02	42'243.30	308'393.80		350'637.10
1200.09	BANQUE RAIFFEISEN,placement à terme échéance 2012	600'000.00		350'000.00	250'000.00
1200.11	BANQUE RAIFFEISEN,40071.28	51'807.00	49'280.10		101'087.10
1200.12	Raiffeisen, échéance 2015	0.00	254'000.00		254'000.00
1230.00	Terrains	1.00			1.00
13	Transitoire	22'004.20	73'660.74		95'664.94
1390.00	Actifs transitoires	22'004.20	73'660.74		95'664.94
14	Investissements	2'255'509.90		458'596.65	1'796'913.25
1410.00	STEP	1.00			1.00
1410.02	Travaux bâtiment du Moulin	542'533.70		236'000.00	306'533.70
1410.03	Travaux déchetterie du Moulin	1.00			1.00
1410.04	Travaux Rietlaz, canalisations/collecteurs	195'000.00		70'000.00	125'000.00
1410.05	Travaux Rietlaz, route	180'000.00		12'000.00	168'000.00
1410.07	Aménagement du chemin Hoirie Fardel	1.00			1.00
1410.08	Aménagement quartier sur la vigne	76'683.00		10'000.00	66'683.00
1410.09	Réservoir du Devens	27'200.00		27'199.00	1.00
1410.10	Nom des rues	14'094.45		1'647.40	12'447.05
1410.11	Travaux sous les caves de Bonvillars, ch. sur La Vigne	141'481.80		9'251.00	132'230.80
1410.12	Travaux "chemin des Sources"	109'531.10		10'000.00	99'531.10
1410.13	Etude "Flusel"	24'123.35	162.70		24'286.05
1410.14	STEP "Ependes"	32'918.00		4'000.00	28'918.00
1410.15	Etudes, aménagement des Rues	0.00	1'076.00		1'076.00
1410.16	Croix-des-Terreux	264'460.60	117'138.85		381'599.45
1410.17	Etude et surveillance épuration des eaux	0.00	48'598.85		48'598.85
1410.19	Remplacement des collecteurs ruelle de Puits-place du Midi	0.00	70'501.25		70'501.25
1430.01	Bâtiments	1.00			1.00
1430.04	3 ème Classe	242'661.00		18'667.00	223'994.00
1430.06	Place de jeux	34'267.85		34'266.85	1.00

	Solde au 31.12.2009	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2010
		Augmentation	Diminution	
1430.08 Projet bâtiment parcelle 3 et 5	1.00			1.00
1430.09 Travaux bâtiment La Poste	321'500.00		214'000.00	107'500.00
1440.00 Services industriels	1.00			1.00
1450.00 Forêts	1.00			1.00
1450.01 Machines Matériel Mobilier	1.00			1.00
1450.02 Achat "véhicule tout usage"	24'000.00		23'999.00	1.00
1460.01 Achat ordinateur	25'046.05		25'044.05	2.00
1470.00 Antenne collective	1.00			1.00

		Solde au 31.12.2009	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2010
			Augmentation	Diminution	
2	Passif	4'490'327.89	40'326.47		4'530'654.36
20	Engagements courants	229'187.07	14'478.46		243'665.53
2000.01	Factures à payer	229'187.07	14'478.46		243'665.53
25	Passifs transitoires	6'386.01		76.54	6'309.47
2590.01	Etat de Vaud	6'386.01		76.54	6'309.47
28	Réserves	2'840'064.00	1'462.40		2'841'526.40
2800.00	Fonds de réserve élimination déchets	0.00	3'049.65		3'049.65
2810.00	Fonds de réserve pour assurance grêle	120'000.00			120'000.00
2810.02	Fonds de réserve achat futur	173'000.00			173'000.00
2820.01	Fonds de réserve épuration des eaux	200'000.00			200'000.00
2820.02	Fonds de réserve protection civile	180'500.00		4'298.00	176'202.00
2820.03	Fonds de réserve	2'111'749.20			2'111'749.20
2820.04	Provision pertes sur débiteurs	26'000.00			26'000.00
2820.05	Fonds de réserve raccod. pour l'eau	26'640.00		261.20	26'378.80
2820.06	Fonds de réserve eaux	2'174.80	2'971.95		5'146.75
29	Fortune nette	1'414'690.81	24'462.15		1'439'152.96
2900.00	Capital]	1'414'690.81	24'462.15		1'439'152.96
Total des actifs		4'490'327.89	40'326.47		4'530'654.36
Total des passifs		4'490'327.89	40'326.47		4'530'654.36

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Compte 2010 Revenu	Charges	Budget 2010 Revenu	Charges	Compte 2009 Revenu
1	ADMINISTRATION GENERALE	206'398.79	42'112.20	205'700	12'000	204'120.74	21'091.75
101	Conseil général	5'421.60	0.00	5'400	0	5'389.20	0.00
300.00	Jetons de présence-Commissions-Bureau	4'408.35		4'000		4'253.90	
306.00	Ind.et remboursement de frais	808.80		1'400		1'135.30	
310.00	Imprimés et fournitures de bureau	204.45		0		0.00	
102	Municipalité	22'264.95	0.00	22'600	0	21'207.85	0.00
300.00	Traitement des municipaux	18'607.45		19'000		17'980.25	
306.00	Ind.et remboursement de frais	3'657.50		3'500		3'123.80	
309.00	Autres charges	0.00		100		103.80	
110	Administration	174'182.24	38'550.20	177'700	12'000	177'523.69	21'091.75
301.00	Traitement du personnel administration	44'908.20		45'000		43'623.60	
301.01	Traitement du personnel exploitation	0.00		5'000		0.00	
303.00	Assurances sociales	18'057.75		26'000		20'237.90	
304.00	Caisse de retraite	9'802.20		15'000		8'546.55	
305.00	Assurances accident et maladie	9'478.65		8'000		7'426.05	
306.00	Indemnisation et remboursement de frais	2'787.75		2'000		4'512.75	
309.00	Autres charges	349.95		1'000		462.00	
310.00	Imprimés et fournitures de bureau	1'821.30		7'000		7'391.45	
310.01	Journaux, annonces off., textes légaux, etc.	1'568.15		2'000		2'150.00	
311.00	Achat mobilier et matériel	1'138.75		3'000		20'000.00	
311.01	Maintenance et petit matériel informatique	5'255.50		0		2'577.80	
317.00	Réceptions et manifestations	1'477.95		3'000		1'994.55	
318.00	Honoraires et prest. service, assurances	15'739.34		14'000		13'645.14	
318.01	Natel: 079 424.30.63	614.00		400		453.50	
318.04	Frais de poursuites et de rappels	108.00		300		0.00	
319.00	Taxes, cotisations et divers	6'958.40		10'000		7'013.60	
331.00	Amortissement programme informatique	25'044.05		0		0.00	
351.00	Part à des charges cantonales	17'916.55		20'000		18'934.90	
352.00	Part à des charges autres comm. /état civil	6'225.75		11'000		14'763.90	
365.00	Dons, aides et subventions casuels	4'930.00		5'000		3'790.00	
431.00	Emoluments		4'435.40		5'000		4'689.65
435.00	Ventes et prestations de service		2'470.00		6'000		1'994.90
436.00	Remboursement de tiers (APG), ass. div. et AVS		25'583.55		500		14'407.20
465.00	Participations et subventions de tiers		6'061.25		500		0.00
160	Tourisme	4'530.00	3'562.00	0	0	0.00	0.00
352.00	Part Maison des Terroirs	4'530.00		0		0.00	
406.06	Taxe de séjour résidences secondaires		3'562.00		0		0.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2010		Budget 2010		Compte 2009	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
2	FINANCES	200'143.25	1'400'141.20	37'467	906'400	100'261.30	1'260'576.21
210	Impôts	8'016.18	966'266.47	9'100	871'400	14'137.33	922'719.54
318.00	Frais de perception des impôts	7'845.35		9'000		6'797.66	
329.00	Défalcations	0.01		0		0.00	
330.00	Défalcations	170.82		100		7'339.67	
400.01	Impôt sur le revenu		751'057.39		620'000		622'534.49
400.02	Impôt sur la fortune		86'232.69		120'000		109'258.47
400.03	Impôt à la source		10'038.69		5'000		7'627.38
401.01	Impôt sur le bénéfice personnes morales		27'640.15		70'000		25'415.45
401.02	Impôt sur le capital personnes morales		1'122.90		3'000		18'668.80
401.03	Impôt complémentaire sur les immeubles p.m.		462.90		300		462.90
402.00	Impôt foncier		40'746.70		38'000		39'455.70
404.00	Droits de mutation		23'067.90		5'000		38'440.45
405.00	Impôt sur les successions et donations		8'731.30		500		2'811.60
406.01	Impôt sur les chiens		1'500.00		1'500		1'890.00
406.04	Taxe sur les appareils automatiques		0.00		100		0.00
422.00	Intérêts de retard		0.00		1'000		0.00
437.00	Amendes		0.00		0		100.00
441.00	Recettes sur les gains immobiliers		10'916.30		5'000		51'862.45
441.01	Impôt des frontaliers		4'749.55		2'000		4'191.85
220	Finances	173'460.07	433'874.73	9'700	35'000	67'456.97	52'856.67
321.00	Intérêts des dettes à court terme	2'771.07		1'000		2'611.97	
351.00	Compte de régulation	0.00		0		0.00	
352.00	Partic.des communes, péréquation, EtaCom.	170'689.00		8'700		64'845.00	
422.00	Revenu des capitaux du patrimoine financier		45'820.73		35'000		52'856.67
452.00	Partic.des com.,bouclement cpte rég. Etatcom		388'054.00		0		0.00
230	Amortissement et réserve non-ventilés	18'667.00	0.00	18'667	0	18'667.00	285'000.00
331.00	Amortissement obl. patrim. administratif	18'667.00		18'667		18'667.00	
480.01	Prélèv.fonds rés.et renouv.(autres)		0.00		0		285'000.00
3	DOMAINES ET BATIMENTS	937'362.30	647'318.14	404'600	490'444	379'941.58	502'486.70
310	Terrains	740.00	16'700.65	2'000	12'500	950.00	15'562.80
301.00	Traitement de l' employé communal	740.00		2'000		950.00	
423.00	Locations des terrains		16'700.65		12'500		15'562.80
320	Forêts	275'907.38	266'043.39	165'100	138'000	159'929.50	134'736.85
300.00	Vacations des municipaux	2'708.45		1'500		2'130.20	
301.00	Traitement de l'employé communal	260.00		0		1'200.00	
308.01	Ass.-Exploitation, coupes, plantations	212'873.63		100'000		94'173.33	
308.02	Ass.-Entretien des plantations	21'957.95		23'000		21'274.67	
308.03	Débardage-Epareuse-Broyage	2'956.30		1'000		0.00	
309.00	Autres charges	0.00		500		232.00	
310.00	Journaux, annonces, bureau, cotisations	625.00		500		0.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2010		Budget 2010		Compte 2009	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
311.00	Achat de matériel, machines	15.00		0		0.00	
314.00	Entretien des forêts-gestion technique	259.00		0		0.00	
314.01	Entretien des chemins	8'694.55		6'600		8'669.30	
352.00	Participation garde-forestier	25'557.50		32'000		32'250.00	
435.01	Vente de bois de service		111'446.80		80'000		74'863.00
435.02	Vente de bois d'industrie		90'173.94		30'000		2'992.65
435.03	Vente de bois de feu		7'275.00		15'000		42'530.15
444.00	Subsides		1'098.60		0		1'390.80
451.00	Participations et remboursements du canton		55'649.05		13'000		12'960.25
465.00	Participation de tiers, propriétaires		400.00		0		0.00
330	Vignes	62'308.42	101'746.00	67'500	84'400	59'009.18	94'637.80
300.00	Vacations des municipaux	0.00		500		0.00	
301.00	Traitement de l'employé communal	26'996.00		50'000		39'558.00	
301.01	Traitement du personnel	16'758.55		0		0.00	
311.00	Achat de matériel, machines	383.00		1'500		1'662.88	
313.00	Achats produits, engrais, plants	5'404.10		8'000		6'026.40	
313.01	Achat de bouteilles	5'711.77		2'500		1'900.95	
314.00	Vinification	0.00		1'000		2'452.15	
315.00	Tracteur	5'337.25		2'000		5'438.50	
319.00	Cotisations et divers	1'717.75		2'000		1'970.30	
435.00	Vente de vin		4'242.00		84'000		94'237.80
435.01	Vente de raisin		97'104.00		0		0.00
437.00	Location vignes		400.00		400		400.00
340	Bâtiments-Patrimoine administratif	14'866.80	0.00	13'200	0	13'396.60	0.00
300.00	Vacations des municipaux	1'734.25		2'500		2'456.70	
301.00	Traitement de l'employé communal	0.00		200		0.00	
315.00	Entretien du matériel	0.00		500		0.00	
318.00	Assurance incendie	10'255.05		10'000		10'939.90	
319.00	Dégâts d'eau et bris de glaces	2'877.50		0		0.00	
351	Grande salle	23'173.60	20'231.00	29'900	20'000	23'416.10	19'599.00
301.00	Conciergerie	848.20		0		0.00	
301.01	Traitement de l'employé communal	4'300.00		6'000		5'300.00	
311.00	Achat de matériel-engins	0.00		2'000		44.60	
312.00	Electricité, chauffage	14'177.45		12'000		9'758.45	
313.00	Achat fournitures,march.,produits entretien	478.60		1'500		294.95	
314.00	Entretien du bâtiment	3'027.55		7'000		7'676.80	
315.00	Entretien du mobilier et matériel	0.00		1'000		0.00	
318.00	PTT (024) 436.19.19	341.80		400		341.30	
427.00	Locations diverses		4'600.00		5'000		4'500.00
427.01	Locations groupement scolaire		15'631.00		15'000		15'099.00
352	Le Moulin	253'418.00	48'003.80	50'300	48'200	42'212.35	49'164.45
301.00	Traitement de l'employé communal	0.00		1'000		330.00	
312.00	Electricité, chauffage	6'881.75		7'000		4'326.50	
312.01	Electricité, locaux de service	101.30		100		245.00	
313.00	Achat fournitures,march.,produits entretien	0.00		200		61.70	
314.00	Entretien du bâtiment	10'434.95		6'000		1'249.15	
332.00	Amortissement	236'000.00		36'000		36'000.00	
427.01	Location Duvoisin D.		15'730.00		17'400		17'770.75
427.02	Location Corthésy		18'713.80		17'400		17'400.00
427.04	Location Fernandes J.		13'560.00		13'400		13'993.70

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Compte 2010 Revenu	Charges	Budget 2010 Revenu	Charges	Compte 2009 Revenu
353	Collège	45'780.40	94'774.00	28'000	88'334	23'123.65	87'979.00
301.00	Conciergerie	6'068.95		6'500		6'038.15	
311.00	Achat de matériel, mobilier	0.00		500		0.00	
312.00	Electricité, chauffage	10'846.90		13'000		11'083.20	
312.01	Remboursement loyer	4'200.00		0		0.00	
313.00	Achat fournitures,march.,produits entretien	459.40		1'000		2'965.10	
314.00	Entretien du bâtiment	24'205.15		7'000		3'037.20	
427.00	Location Berney Joel		29'100.00		25'200		25'200.00
427.01	Locations classes		44'507.00		44'467		44'112.00
427.02	Participation à l'amortissement		18'667.00		18'667		18'667.00
427.03	Location accueil de jour (RAdEGE)		2'500.00		0		0.00
354	Eglise	2'230.45	150.00	3'200	450	8'464.05	300.00
301.00	Conciergerie	523.00		1'000		989.45	
312.00	Electricité, chauffage	1'707.45		1'500		1'812.00	
313.00	Achat fournitures,march.,produits entretien	0.00		200		192.60	
314.00	Entretien du bâtiment	0.00		500		5'470.00	
427.00	Mariage		150.00		450		300.00
355	Maison de Commune	7'201.25	0.00	7'400	0	5'546.45	0.00
301.00	Conciergerie	1'492.40		1'500		1'399.15	
311.00	Achat de matériel, mobilier	0.00		100		0.00	
312.00	Electricité, chauffage	2'886.50		3'000		2'599.40	
314.00	Entretien des bâtiments	1'184.45		1'000		0.00	
318.00	PTT (024) 436.12.50	1'637.90		1'800		1'547.90	
356	Ancienne Poste	224'688.05	43'157.05	24'000	44'160	34'297.50	45'228.90
312.00	Electricite, chauffage	5'325.35		5'000		3'497.50	
314.00	Entretien	5'362.70		5'000		16'800.00	
331.00	Amortissement	214'000.00		14'000		14'000.00	
427.01	Location Ayala		14'760.00		14'760		14'760.00
427.02	Location Krebs - Curtis		19'997.05		21'000		21'974.25
427.03	Location Fivaz		8'400.00		8'400		8'494.65
357	La Cour locatif	24'098.15	35'092.25	13'000	33'000	6'389.85	31'304.90
312.00	Electricité, chauffage	5'046.50		6'800		3'773.60	
312.01	Electricité garage	783.80		200		292.10	
314.00	Entretien des bâtiments	18'267.85		6'000		2'324.15	
427.01	Location Colin		16'969.70		17'400		16'994.90
427.02	Location Fernandes		572.55		0		7'560.00
427.03	Location Parente José		17'550.00		15'600		6'750.00
358	La Combaz	2'530.15	21'000.00	1'000	21'000	3'206.35	23'733.00
314.00	Entretien des bâtiments	2'530.15		1'000		3'206.35	
427.00	Location du chalet		21'000.00		21'000		21'000.00
427.01	La Combaz, dégats neige		0.00		0		2'733.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2010		Budget 2010		Compte 2009	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
359	Cave et Annexes	419.65	420.00	0	400	0.00	240.00
314.00	Entretien des bâtiments	419.65		0		0.00	
427.00	Location pressoir		420.00		400		240.00
4	TRAVAUX	390'888.60	157'885.85	247'900	100'900	255'913.12	47'181.75
430	Routes	125'646.45	12'323.65	80'600	0	110'181.00	0.00
300.00	Vacations municipaux	2'557.75		3'000		3'430.15	
301.00	Traitement de l' employé communal	12'900.00		12'000		9'540.00	
306.00	Indemnisation et remboursement de frais	61.35		100		0.00	
311.00	Achat de matériel, machines	8'628.90		2'500		2'955.00	
312.00	Eclairage public	5'181.30		7'000		6'055.75	
313.00	Matériels divers, carburants	3'475.00		4'000		1'825.35	
314.01	Entretien des parcs	518.40		0		0.00	
314.02	Entretien des routes	25'180.15		27'000		21'773.25	
314.03	Entretien éclairage public	1'430.00		2'000		0.00	
314.04	Canalisations	0.00		2'000		15'836.55	
314.05	Etudes	4'648.30		2'000		0.00	
315.00	Tracteur	1'334.30		2'000		3'601.20	
318.00	Déblaiement neige	8'037.55		4'000		5'238.75	
319.00	Taxes, impôts, assurances véhicules	0.00		1'000		0.00	
331.01	Amortissement travaux routes	12'000.00		12'000		12'000.00	
331.03	Amortissement travaux sous Caves	10'000.00		0		3'925.00	
331.04	Amortissement étude aménagement des rues	0.00		0		20'000.00	
331.05	Amortissement " Croix des Terreaux"	15'600.00		0		0.00	
331.06	Amortissement noms des rues	14'093.45		0		4'000.00	
434.01	Taxes uniques de raccordement, eaux claires		8'373.50		0		0.00
435.00	Participation des propriétaires à la réfection des chemins sur la vigne		3'950.15		0		0.00
440	Parcs, promenades, cimetière	68'641.80	0.00	17'400	0	18'414.60	0.00
301.00	Traitement de l' employé communal	6'600.00		6'000		8'820.00	
311.00	Achat de matériel, machines	364.60		1'000		220.80	
314.00	Entretien	2'503.85		3'000		2'288.80	
315.00	Tracteur	907.50		1'000		1'085.00	
319.00	Taxes, impôts et assurances véhicules	0.00		400		0.00	
331.00	Amortissement véhicule tout usage	23'999.00		6'000		6'000.00	
331.01	Amortissement place de jeux	34'266.85		0		0.00	
451	Ordures ménagères et déchetterie	38'869.50	38'869.50	52'000	36'100	29'875.65	38'393.75
301.00	Traitement de l'employé communal	5'400.00		6'000		8'270.00	
311.00	Achat matériel, (containers)	2'790.25		1'000		0.00	
352.00	STRID	14'676.55		35'000		18'920.40	
352.01	Cand-Landi	12'953.05		10'000		2'685.25	
381.00	Attribution fonds de réserve	3'049.65		0		0.00	
434.02	Ristourne des sacs ordures STRID		17'414.10		14'000		9'278.10
434.03	Taxe personnelle déchets		20'339.40		20'000		22'296.00
435.04	Produits de récupération(verres)		1'116.00		2'000		6'819.65
435.05	ristourne des sacs ordures de Strid		0.00		100		0.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2010		Budget 2010		Compte 2009	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
452	Décharge	0.00	0.00	500	0	0.00	0.00
301.00	Traitement de l'employé communal	0.00		500		0.00	
453	Déchets organiques	0.00	0.00	4'500	0	0.00	0.00
301.00	Traitement de l'employé communal	0.00		500		0.00	
314.00	Broyage	0.00		4'000		0.00	
461	Réseau d'égouts	157'730.85	106'692.70	42'000	32'000	31'396.15	441.50
300.00	Vacations municipaux	1'867.90		0		0.00	
301.00	Traitement de l'employé communal	10'100.00		1'000		0.00	
314.00	Entretien canalisations et collecteurs	740.30		5'000		0.00	
314.04	Vidange fosses sceptiques	879.75		3'000		3'396.15	
318.00	Honoraires et prestations de service	20.20		0		0.00	
331.01	Amortissement travaux Rietaz	70'000.00		13'000		13'000.00	
331.03	Amortissement quartier Sur la Vigne	10'000.00		10'000		10'000.00	
331.04	Amortissement "chemin des Sources"	10'000.00		10'000		5'000.00	
331.06	Amortissement STEP Ependes	4'000.00		0		0.00	
352.00	Participation de Bonvillars aux frais de la STEP	50'122.70		0		0.00	
434.00	Taxe d'épuration des eaux		41'694.75		0		0.00
434.01	Taxes uniques de raccordement, eaux usées		9'738.90		2'000		441.50
434.03	Taxe entretien des collecteurs		40'664.05		30'000		0.00
436.00	Participation de tiers (subsidés PGEE,subv.)		14'595.00		0		0.00
462	STEP	0.00	0.00	50'900	32'800	66'045.72	8'346.50
300.00	Vacations des municipaux	0.00		1'500		2'173.60	
301.00	Traitement de l'employé communal	0.00		15'000		10'520.00	
311.00	Achat matériel	0.00		1'000		0.00	
312.00	Electricité	0.00		7'000		7'943.65	
314.00	Entretien	0.00		2'000		143.65	
314.01	Traitement des boues Ependes	0.00		16'000		17'952.00	
318.00	Honoraires et prestations de service	0.00		4'000		7'966.32	
318.02	PTT (024) 436.25.86	0.00		400		321.50	
318.03	Annulation taxe 2008	0.00		0		14'025.00	
331.01	Amortissement STEP "Ependes"	0.00		4'000		5'000.00	
434.00	Taxe d'épuration		0.00		30'000		0.00
436.00	Particip. de tiers (subsidés PGEE,subv)		0.00		2'800		8'346.50
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	309'263.70	0.00	242'700	500	283'822.90	178.65
510	Enseignement primaire et secondaire	214'287.00	0.00	197'700	0	177'878.00	0.00
352.01	Participation versée au groupement	214'287.00		197'700		177'878.00	
530	Enseignement spécialisé	87'851.00	0.00	40'000	0	99'478.00	0.00
351.00	Participation cantonale	87'851.00		40'000		99'478.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2010		Budget 2010		Compte 2009	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
540	Office orientation professionnelle	0.00	0.00	0	0	643.25	0.00
351.00	Participation cantonale	0.00		0		643.25	
580	Temples et cultes	7'125.70	0.00	5'000	500	5'823.65	178.65
301.00	Salaire organistes	0.00		2'700		0.00	
309.00	Autres charges	0.00		200		0.00	
365.01	Participation paroisse protestante	4'163.65		1'000		2'847.90	
365.02	Participation paroisse catholique	2'882.85		1'000		2'899.35	
365.03	Participation paroisse langue allemande	79.20		100		76.40	
400.00	Subsides / réparti. paroisse de l'Arnon		0.00		500		178.65
6	POLICE	26'555.75	21'474.00	25'170	4'600	30'360.30	18'342.50
620	Contrôle des habitants	2'439.10	2'851.00	600	600	2'397.70	4'626.00
318.00	Emoluments versés	2'439.10		600		2'397.70	
431.00	Emoluments facturés		2'851.00		600		4'626.00
630	Police sanitaire	446.00	0.00	400	0	279.00	0.00
352.04	Participation destruction déchets carnés	446.00		400		279.00	
640	Service des inhumations	637.65	0.00	1'500	0	459.10	0.00
301.00	Traitement de l'employé communal	200.00		500		90.00	
310.00	Annonces journaux	0.00		100		0.00	
314.00	Frais de creuse et remblayage	0.00		500		0.00	
318.00	Frais de transports des pompes funèbres	172.20		200		369.10	
318.05	Honoraires et prestations de services	265.45		200		0.00	
650	Défense contre l'incendie	14'325.00	14'325.00	9'070	4'000	13'716.50	13'716.50
301.03	Solde corps sapeurs-pompiers	8'160.00		6'500		9'260.00	
309.01	frais cours, formation	0.00		200		0.00	
310.00	Frais administratifs, imprimés, règlement	0.00		150		0.00	
311.00	Achat équipement	431.50		0		0.00	
311.06	Achat matériel	0.00		100		306.65	
315.00	Entretien du matériel	628.45		500		0.00	
318.01	Swissphone.ch, Telepage Security	432.00		470		432.00	
318.02	Swisscom Fixnet: 024 436.17.49	807.00		350		807.00	
319.00	Frais CR	27.90		300		0.00	
319.01	Frais divers	866.20		500		736.05	
380.00	Attribution fonds de réserve	2'971.95		0		2'174.80	
430.00	Taxe non-pompier		6'300.00		4'000		5'050.00
430.02	Interventions diverses du Feu		0.00		0		400.00
465.00	Subsides ECA, cours et formation		8'025.00		0		8'266.50
660	Protection civile	8'708.00	4'298.00	13'600	0	13'508.00	0.00
351.00	Participations cantonales	0.00		1'600		1'732.00	
352.00	Participation assoc. intercom. PC	8'708.00		12'000		11'776.00	
480.00	Attribution fonds de réserve		4'298.00		0		0.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2010		Budget 2010		Compte 2009	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
7	SECURITE SOCIALE	555'234.85	401'762.00	611'000	0	825'120.00	229'229.20
720	Prévoyance sociale cantonale	516'178.25	401'762.00	570'000	0	789'264.00	229'229.20
351.00	Pr.compl.AVS/Al-prév.aide soc.-prot.jeunesse	494'469.00		540'000		777'077.00	
351.01	LAJE	14'742.50		30'000		12'187.00	
351.02	ARAS	6'966.75		0		0.00	
451.00	Participations et remboursements du canton		401'762.00		0		229'229.20
730	Santé publique	39'056.60	0.00	41'000	0	35'856.00	0.00
365.00	OMSV	39'056.60		41'000		35'856.00	
8	SERVICES INDUSTRIELS	69'404.00	49'020.00	49'300	32'000	48'615.15	49'472.06
810	Service des eaux	69'404.00	49'020.00	49'300	32'000	46'636.15	46'636.15
300.00	Vacations des municipaux	0.00		1'000		0.00	
301.00	Traitement de l' employé communal	6'800.00		8'000		7'900.00	
311.00	Achat matériel, compteurs	1'998.10		2'500		1'267.55	
312.01	Achat eau	15'780.10		10'000		20'252.70	
312.03	Consommation d'électricité	4'612.35		4'000		4'399.10	
314.00	Entretien réseau et station pompage	10'709.00		15'000		3'663.30	
318.00	Honoraires et prestations de service	2'305.45		2'000		2'353.50	
331.00	Amortissement réservoir du Devens	27'199.00		6'800		6'800.00	
434.01	Taxes uniques de raccordement, dist.d'eau		11'821.00		1'000		3'630.25
435.00	Vente d'eau		36'937.80		31'000		34'346.70
480.00	Prélèvement fonds de réserve		261.20		0		8'659.20
850	Antenne collective	0.00	0.00	0	0	1'979.00	2'835.91
314.02	Correction facturation 2008	0.00		0		1'979.00	
434.02	Abonnements télé réseau		0.00		0		0.00
434.03	Redevances diverses		0.00		0		2'835.91
434.04	Correction facturation 2008		0.00		0		0.00
Total des charges		2'695'251.24		1'823'837		2'128'155.09	
Total des revenus			2'719'713.39		1'546'844		2'128'558.82
Excédent de dépenses					276'993		
Excédent de revenus		24'462.15				403.73	

		Solde au 31.12.2009	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2010
			Augmentation	Diminution	
1	Actif	0.00	73'742.78		73'742.78
10	Disponibilités	0.00	19'737.10		19'737.10
1020.05	BCV c/c Z 5242.33.28 STEP	0.00	19'737.10		19'737.10
11	Avoirs	0.00	12.13		12.13
1150.03	Débiteurs Administration Contributions	0.00	12.13		12.13
13	Transitoire	0.00	53'993.55		53'993.55
1390.00	Actifs transitoires	0.00	53'993.55		53'993.55

		Solde au 31.12.2009	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2010
			Augmentation	Diminution	
2	Passif	0.00	73'742.80		73'742.80
20	Engagements courants	0.00	73'742.80		73'742.80
2000.00	Avance de la Commune de Bonvillars pour STEP	0.00	50'000.00		50'000.00
	[				
2000.01	Factures à payer	0.00	23'742.80		23'742.80
	Total des actifs	0.00	73'742.78		73'742.78
	Total des passifs	0.00	73'742.80		73'742.80
	Excédent des passifs				0.02

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2010		Budget 2010		Compte 2009	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
1	Administration	23.22	0.00	0	0	0.00	0.00
110	Administration	23.22	0.00	0	0	0.00	0.00
318.00	Frais de gestion	23.22		0		0.00	
2	Finances	0.00	34.65	0	0	0.00	0.00
220	Finances	0.00	34.65	0	0	0.00	0.00
422.00	Intérêts bruts		34.65		0		0.00
4	TRAVAUX	54'005.00	53'993.55	0	0	0.00	0.00
462	STEP	54'005.00	53'993.55	0	0	0.00	0.00
300.00	Vacations des municipaux	800.00		0		0.00	
301.00	Traitement personnel communal	14'119.35		0		0.00	
312.00	Electricité	7'604.75		0		0.00	
312.01	Consommation d'eau et frais d'épuration (eau consommée)	1'578.10		0		0.00	
314.00	Entretien	1'668.45		0		0.00	
314.01	Traitement des boues Ependes	22'181.10		0		0.00	
318.00	Honoraires et prestations de service	5'738.45		0		0.00	
318.02	PTT (024) 436.25.86	314.80		0		0.00	
436.01	Participation Commune de Champagne		3'176.10		0		0.00
436.02	Participation Commune d'Onnens		694.75		0		0.00
436.03	Participation Commune de Bonvillars		50'122.70		0		0.00
	Total des charges	54'028.22		0		0.00	
	Total des revenus		54'028.20		0		0.00
	Excédent de dépenses		0.02				

Commune de Bonvillars

Tableau des amortissements 2010

Libellé	Travaux déjà effectués	Investi. 2010	Total à amortir	Amortissement déjà effectué	Amortiss. supplém.	No Pièce	Solde à amortir
Moulin	1'505'476.70		1'505'476.70	962'943.00	200'000.00	1300	306'533.70
Riettaz (canal.)	372'215.70		372'215.70	177'215.70	50'000.00	1301	125'000.00
Riettaz (rtes)	283'840.70		283'840.70	103'840.70		1302	168'000.00
Chemin (HoirsFardel)	30'744.10		30'744.10	30'743.10	-		1.00
Aménag. Quartier sur la vigne	106'248.20		106'248.20	29'565.20	10'000.00	1303	66'683.00
Réservoir (Devens)	67'935.00		67'935.00	40'735.00	20'399.00	1304	1.00
Nom des rues	18'094.45	12'446.05	30'540.50	4'000.00	10'093.45	1305	12'447.05
3ème classe	560'010.00		560'010.00	317'349.00	-	1306	223'994.00
La Poste	557'114.35		557'114.35	235'614.35	200'000.00	1307	107'500.00
Travaux sous Caves	145'406.80	749.00	146'155.80	3'925.00	10'000.00	1308	132'230.80
Travaux ch. Sources	115'925.50		115'925.50	6'394.40	10'000.00	1309	99'531.10
Etude En Flusel	24'123.35	162.70	24'286.05	-	-		24'286.05
STEP Ependes	37'918.00		37'918.00	5'000.00	4'000.00	1310	28'918.00
Etude aménagt rues	20'000.00	1'076.00	21'076.00	20'000.00	-		1'076.00
Croix des Terreaux	264'460.60	132'738.85	397'199.45	-	15'600.00	1311	381'599.45

amort. suppl. 2010

Véhicule tout usage	30'000.00		30'000.00	6'000.00	6'000.00	17'999.00	1312	1.00
Place de jeux	34'267.85		34'267.85	-	3'400.00	30'866.85	1313	1.00
Programme informati	25'046.05		25'046.05		10'000.00	15'044.05	1314	2.00
Etude épuration eaux		48'598.85						
Rpt collecteurs		70'501.25						
Puits-Midi								
TOTAUX	4'198'827.35	266'272.70	4'345'999.95	1'943'325.45	180'467.00	544'402.35		1'677'805.15

Préavis #1/2011, Comptes communaux 2010

Rapport de la Commission des finances

La Commission des finances, composée de

Monsieur Raymond Colin, titulaire,
Monsieur Remy Duvoisin, suppléant,
Monsieur Libero Zuppiroli, rapporteur,

s'est réunie le mercredi 1^{er} juin 2011 pour examiner les comptes communaux 2010.

Monsieur Frédéric Piguet, Syndic, responsables des finances, et Madame Anne-Marie Stevanin, Boursière communale, ont répondu aux questions de la Commission et nous les en remercions.

L'exercice 2010 s'est caractérisé par une diminution des charges financières de Bonvillars dont la participation à la péréquation des communes fut de 170'469 et à la facture sociale de 516'178. Ces sommes se comparent à l'impôt collecté dont le total s'élevait en 2010 à 966'266.

Par ailleurs le canton a remboursé un trop-payé de 401'762 pour la facture sociale et de 226'077 pour la péréquation.

Cette baisse des charges financières et ce retour d'un trop-payé, proviennent de l'évolution de notre point d'impôt, suite à la disparition progressive du contribuable Philip Morris. On peut s'attendre encore, pour l'exercice 2011 à un retour de ce type mais bien moindre. Ces charges devraient finalement se stabiliser ensuite autour de 300'000 (au lieu de 700'000 en 2010), alors que l'impôt collecté devrait subir dès 2011 une réduction de l'ordre de 100'000, à la suite du basculement de 6 points d'impôt de la commune au canton et d'une baisse de 3 points acceptée par le Conseil en 2010. Dans les années qui viennent les finances de Bonvillars ont donc toutes les chances de rester saines.

Le retour de 627'839 a permis à la Municipalité de porter aux comptes 2010 des amortissements supplémentaires pour une valeur de 544'402. Certes les travaux avaient déjà été effectués et les dépenses déjà faites, mais ce geste comptable revient à mettre de côté, dans les fonds de réserve, les sommes nécessaires pour l'entretien des bâtiments et le renouvellement des équipements (amortissement des dépenses sur 15 ans).

Pour le reste, recettes et dépenses, se comparent bien aux prévisions du budget, sauf sur un point qui concerne l'exploitation des forêts. Le budget prévoyait pour cette rubrique 165'000 de charges pour un revenu de 138'000 alors que les comptes font apparaître 275'907 de charges et 266'043 de revenu.

En fait on a abattu presque deux fois plus d'arbres que prévu. L'idée de la Municipalité est qu'en augmentant le volume de bois vendu, on peut mieux absorber les frais fixes de l'exploitation forestière. Or malgré ces abattages supplémentaires dont les traces sont très clairement visibles sur le terrain et malgré une subvention accrue du Canton s'élevant à 55'649, l'exploitation n'est toujours pas bénéficiaire pour autant. La Commission s'est donc demandé quel est l'intérêt de Bonvillars d'abattre tous ces arbres.

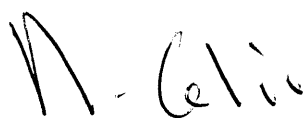
La forêt est depuis de nombreuses années un poste déficitaire du budget de Bonvillars ; mais la Commission a été unanime à admettre que cette situation pourrait bien changer dans les années qui viennent à cause de la baisse de nos ressources énergétiques. Conserver en bon état ce réservoir d'énergie semble une politique à long terme raisonnable sinon nécessaire. Il a été souligné aussi qu'indépendamment des objectifs financiers, la bonne conservation de la forêt est une sorte de devoir sacré qui incombe à Bonvillars, compte tenu de l'importance de ces surfaces sylvestres pour l'environnement.

Des opinions différentes sont toutefois apparues au sein de la Commission des finances quand aux moyens à mettre en œuvre pour mener à bien une telle politique. Un conseiller a exprimé des doutes sur la méthode consistant à raser brutalement et totalement de larges pans de forêt en utilisant de puissantes machines qui ne laissent rien derrière elles. Il ne peut pas croire qu'il s'agit là d'une méthode d'exploitation obéissant aux critères du développement durable de la forêt. Un autre au contraire pense que ces méthodes sont tout à fait acceptables et que le pire serait de laisser la forêt se débrouiller toute seule.

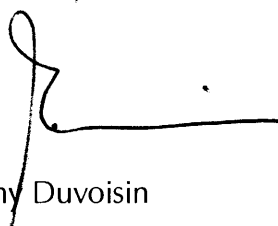
La Commission des finances est donc unanime à penser qu'un débat approfondi, préparé par la municipalité, devrait avoir lieu au Conseil général de Bonvillars sur cette question de l'exploitation des forêts.

Ceci dit, la Commission des finances soutient le préavis #1, 2011 et propose au Conseil d'approuver les comptes communaux 2010.

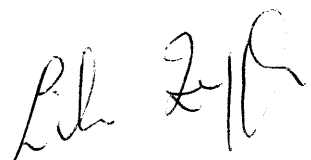
Fait à Bonvillars le 13 juin 2011



Raymond Colin



Remy Duvoisin



Libero Zuppiroli



CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2011

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption du Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010
2. Communications de la Municipalité
3. Gestion 2010 : rapport de la commission
4. Préavis municipal n° 1/2011 : comptes communaux 2010 : rapport de la commission
5. Motions, interpellations, questions

Le président, Edouard Duvoisin, déclare l'assemblée ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. Patrice Imer demande à participer au conseil général. Il est assermenté.

Communications du bureau

La transmission des documents par le système internet semble convenir à tout le monde. Quelques personnes les reçoivent par courrier selon leur demande.

Ordre du jour

Il sera suivi tel que présenté.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Piguet :

- à la question de J.-F. Leuenberger, c'est-à-dire « pourquoi n'y a-t-il pas de limitation de vitesse à la sortie de Champagne ? », la réponse est qu'il n'y a pas d'autorisation de répétition du 50 km/h par le code suisse de la circulation routière. Un comptage et un contrôle de vitesse seront effectués.
- une collation a été offerte aux propriétaires privés et aux entreprises pour la fin des travaux ruelle du Puits – Café du Midi.
- les municipaux ont participé à l'assemblée de l'ACRG, à l'inauguration du Puits d'Onnens, à l'assemblée générale des établissements hospitaliers du Nord-Vaudois et des soins à domicile et à l'assemblée d'accueil de jour des enfants, le RADEGE.
- le futur vice-syndic, Daniel Rappo, et le Syndic ont assisté à une conférence de Pascal Broulis sur l'évolution de la population et des finances cantonales.
- la Municipalité a rencontré celle d'Onnens pour parler de l'avenir des terrains Philip Morris sis sur la commune de Bonvillars, et pour lui présenter les plans du data-center prévu sur cette parcelle.

CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2011

- afin de dimensionner les tuyaux d'eau claire, la municipalité attend la carte des dangers naturels.
- l'employé communal a 50 ans et a droit à cinq semaines de vacances.

M. Daniel Rappo :

- Une convocation chez Cand-Landi s'est soldée par de mauvaises nouvelles. L'entreprise veut dénoncer une convention en vigueur depuis 2006. Cette convention stipule que l'entreprise traite nos déchets verts pour un forfait de frs 3'500.- par an. Comme cela leur revient souvent beaucoup plus cher, l'entreprise y renonce. De plus, Cand-Landi réclame 30'000.- à la commune. Les citoyens devront s'attendre à des factures plus élevées. Cand-Landi assurera une meilleure surveillance.
- un des thèmes du comptoir suisse sera « la forêt sort du bois ».

M. Yves Ruchti :

Fait un tour d'horizon des dicastères dont il a été responsable pendant cette législature.

- la place du Tilleul reste en suspens. Il y a entre 70 et 250 passages par jour. La majorité passe dans les limitations. Cependant, des voitures ont été surprises à 70 km/h. Vu les heures, il ne s'agit certainement pas de pendulaires.
- la ligne de l'éclairage public entre la propriété Viguet et la place du Midi est enterrée. Il n'y a pas de lampadaires neufs et les vieux poteaux ont été utilisés car les ampoules ne seront bientôt plus autorisées. Autant tout changer en une fois !
- la séance d'information sur le trafic des cars postaux a démontré que la ligne Gorgier-Yverdon est une ligne prioritaire. Il y aura plus de bus dans certaines périodes de la journée et le dimanche.
- le dossier sur la ferme des Vuillerens est enfin bouclé
- le terrain de 1300m promis vendu à la Cave des viticulteurs attend son changement d'affectation.
- la Municipalité a dû étendre la numérotation des rues de façon à englober de nouvelles constructions (ferme Jaquier, data-center Philip Morris).

3. Gestion 2010 : rapport de la commission

Catherine Rome lit le rapport de la commission. Le président remercie le rapporteur.

La discussion est ouverte chapitre par chapitre.

Finances

F. Piguet : au dernier conseil, la demande a été faite de ne pas augmenter les fonds de réserve. Pour cette raison des amortissements supplémentaires de frs 577'227.- ont été effectués.

Domaines

F. Piguet : concernant la parcelle vers l'ancienne laiterie, deux promoteurs ont déjà présenté des projets. La commune a déjà 10 appartements à louer. Ce serait envisageable de faire une construction mixte, une PPE, par exemple, avec un parking (payant) en sous-sol pour les villageois.

CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2011

Forêts

D. Rappo propose de répondre à la remarque formulée par la commission lors de la discussion du rapport de la commission des finances puisque les deux commissions soulèvent le même problème.

J.-F. Leuenberger veut la réponse de suite.

D. Rappo précise qu'il est très difficile de révolutionner la politique forestière. De plus, la forêt est un gouffre.

L. Zuppiroli répond que la commission des finances aimerait un débat sur le sujet au sein du conseil.

D. Rappo fera venir un garde-forestier pour une discussion lors du prochain conseil.

Bâtiments

F. Piguet : une étude sur le système de chauffage des bâtiments de la Cour devra être faite. 30'000.-frs de chauffage est excessif ! Il faudrait aussi trouver un responsable de la surveillance de la grande salle.

Déchèterie

M. Rollier est très mécontent de la situation actuelle. Il réclame une déchèterie ouverte bien plus qu'une heure par semaine au village. Il accuse le service public d'être moribond. Il demande un meilleur service à la communauté. Il ajoute en post-scriptum que l'odeur du bac à compost est odieuse.

D. Rappo répond que la déchèterie a toujours été un problème. Il fera le sondage demandé par la commission auprès de la population.

L. Zuppiroli propose qu'un étudiant s'occupe de la déchèterie afin que les heures d'ouverture puissent être prolongées.

F. Piguet répond à M. Rollier que la Municipalité ne méprise pas les citoyens. 15 % des citoyens ne respecte pas les lois et cela pénalise tout le reste de la population. Faire appel à une tierce personne paraît une bonne solution, bien qu'un étudiant n'arriverait peut-être pas à se faire respecter.

Y. Ruchti parle de la proposition d'installer une déchèterie de type « Moloch » au centre du village. Mais pour cela, il faut attendre un projet global d'aménagement du village.

P. Jaquier souligne que cette déchèterie lui convient. Pour éviter des odeurs nauséabondes, il faudrait que le gazon soit acheminé à Cand-Landi.

Routes et rues du village

F. Piguet : pour la suite des travaux de changement de canalisation, la municipalité attend la carte des dangers naturels. Selon la PGE, les travaux urgents ont été faits sur le réseau communal.

Au vote, le rapport de gestion de la Municipalité et le rapport de la commission de gestion 2010 sont acceptés à l'unanimité.

CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2011

4. Préavis municipal n° 1/2011 : comptes communaux : rapport de la commission

Libero Zuppiroli lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte.

F. Piguet précise que des amortissements ont été faits sur les travaux de canalisation à l'ouest du village. 400'000.- ont été versés pour les amortissements des bâtiments Moulin et ancienne poste.

J.-F. Leuenberger demande à quelle année correspond la ristourne du canton reçue en 2010.

A.-M. Stevanin répond que ce retour est en rapport à 2008.

J.-F. Leuenberger a de la peine à accepter les comptes tels que présentés à cause des amortissements légaux et des amortissements complémentaires. Il dépose une motion.

F. Piguet répond que les amortissements ne touchent en rien à la bourse communale. Ce ne sont que des écritures comptables. Les grandes lignes d'un tableau d'investissement seront établies durant l'été par la nouvelle municipalité.

S'en suit une discussion alambiquée sur les amortissements et les opportunités d'investissement.

A.- M. Stevanin la conclut en précisant que ces amortissements étaient une demande de la commission des finances et que, s'ils ont été faits ainsi, c'est sur les conseils de la fiduciaire.

Les comptes communaux 2010 passent au vote.

J.-F. Leuenberger a accepté de changer sa motion en l'amendement suivant :

« Le Conseil général demande à la Municipalité de lui soumettre un programme de législature pour les travaux envisagés avec leurs financements. »

C. Javet précise que l'amendement doit d'abord être mis en discussion, avant d'être voté.

F. Piguet demande aux conseillers de soutenir la proposition de la Municipalité.

Après la lecture de l'amendement, celui-ci est mis au vote. L'amendement est refusé par 6 oui, 14 non et 7 abstentions.

Les comptes communaux sont votés en deux fois.

Le premier point, c'est-à-dire « au vu de l'excellent résultat 2010, la Municipalité soumet à votre approbation des amortissements supplémentaires pour un montant de frs 544'402,35. », est accepté par 15 oui, 1 avis contraire et 9 abstentions.

Quant à l'approbation des comptes communaux de l'année 2010, elle est acceptée avec 7 abstentions.

Motions, interpellations, questions

M. Rollier se propose comme suppléant à la commission de gestion, élection faite lors de la séance du 23 juin.

E. Duvoisin répond que les élections complémentaires aux commissions auront lieu lors du prochain conseil.

F. Piguet rend hommage aux deux municipaux sortants :

CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2011

Claude Duvoisin : municipal depuis le 1 janvier 2002 a siégé pendant deux législatures, comptabilisant 403 séances de municipalité. Il a conduit la rénovation des bâtiments de l'ancienne poste et souvent effectué lui-même quelques petites réparations. Pendant l'hiver 2009-2010, c'est Claude Duvoisin qui a remplacé l'employé communal durant les grosses chutes de neige de l'hiver et a passé la lame dans le village.

Yves Ruchti : pendant sa législature, il a siégé à 250 reprises en séances de municipalité. Il a étudié 62 dossiers, délivrés 40 permis de construire et 22 permis d'habiter. Il s'est occupé de l'aménagement du quartier sur la Vigne, des travaux de la rue des Terreaux et ceux des canalisations.

Frédéric Piguet invite les conseillers à finir la législature en musique jeudi 30 juin au milieu du village avec la fanfare Champagne-Onnens.

L'assemblée est levée à 22h00.

Le président :

La secrétaire :



MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Tél. (024) 436 12 50
Fax (024) 436 12 50

Contact : M. Frédéric Piguet, syndic

Bonvillars, le 26 juillet 2011

Au Conseil général
de la commune de
1427 Bonvillars

LEGISLATURE 2011-2016

PREAVIS NO 2/2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, nous vous demandons l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières **en fixant une limite** (selon le nouveau règlement du Conseil général : Titre premier - Chapitre III – Attributions et compétences – Section I)

La Municipalité propose de fixer la limite à **Fr. 40'000.-**.

Cette autorisation générale facilite considérablement les démarches administratives pour les transactions de peu d'importance.

Nous vous en remerciant par avance et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



La Secrétaire :

PREAVIS No 2/2011

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières

La Commission composée de Madame Catherine Rome, de M. Jean-Michel Jaquier et du rapporteur s'est réunie en date du 7 octobre. M. Frédéric Piguet, syndic et responsable des finances communales nous a présenté ce préavis et nous a donné les informations nécessaires. La commission le remercie pour sa disponibilité.

Cette autorisation, demandée par la Municipalité selon le point 5 de l'article 12 du nouveau règlement du Conseil général a pour objectif de faciliter les démarches administratives et les transactions de minime importance.

La limite demandée est de Fr. 40'000.-. Ce montant correspond au montant de la législature précédente et n'a pas fait l'objet d'une demande d'adaptation.

Au vu des documents présentés et des renseignements fournis, la commission propose aux membres du Conseil Général d'accepter

L'autorisation générale, pour la législature 2011-2016, de statuer sur les aliénations et les acquisitions pour un montant limité à Fr. 40'000.-.

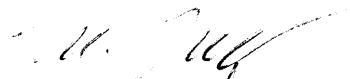
Bonvillars, le 10 octobre 2011

Pour la commission

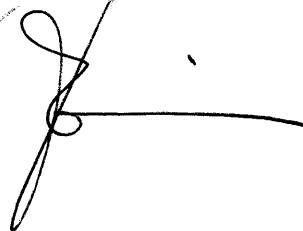
Catherine Rome



Jean-Michel Jaquier



Rémy Duvoisin, rapporteur





Préavis de la Municipalité no 03/11

- *Régionalisation du service en matière de défense incendie et secours*
- *Adhésion à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours*
- *Adoption des statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours*

Séance du Conseil Général de Bonvillars - automne 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

L'organisation de la défense contre l'incendie et le secours sur le territoire cantonal a fait l'objet de nombreuses réformes depuis plus de dix ans maintenant. D'abord connue sous l'appellation « SDIS 2000 », cette réforme a progressivement évolué en définissant les principes de base de la nouvelle organisation des secours dans le canton. Cette réforme est désignée aujourd'hui par « SDIS Evolution ».

Avant l'amorce de la réforme, soit en 1997, la défense incendie et secours vaudoise, relevant de la seule compétence communale, comptait plus de 18'000 hommes et femmes disséminés dans 377 corps locaux, appuyés par 24 Centres de Renfort (CR) réunissant près de 600 sapeurs-pompiers. Ces centres de renfort, créés pour remédier aux carences des effectifs de jour qui affectaient les corps communaux, s'étaient graduellement mués en unités de première intervention. Le paysage de la défense incendie et secours reposait alors sur le découpage politique des communes et non sur une structure façonnée d'après des critères topographiques, démographiques et d'appréciation des risques.

Demain, « SDIS Evolution » va pour l'essentiel procéder à la transition d'une organisation communale vers une organisation régionale, en s'attachant à uniformiser le niveau sécuritaire, à renforcer la capacité opérationnelle des SDIS, à rationaliser les charges financières et introduire une clé globale de répartition du financement des services de défense incendie et secours régionaux.

La loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) datait de 1993 et a donc dû être adaptée à la philosophie et aux orientations voulues par le projet « SDIS Evolution », raison pour laquelle le Conseil d'Etat présentait au Grand Conseil vaudois, en juillet 2009 la refonte complète de ce texte. Adoptée le 2 mars 2010, la nouvelle loi est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

Cette loi ne fait que consolider les orientations mentionnées ci-dessus. A cet égard, il faut citer quelques éléments significatifs en termes d'impact sur les communes.

- ⇒ **Un standard de sécurité cantonal.** Il se fonde sur une analyse intégrant des paramètres liés à la nature et à la répartition des risques, à la densité de population, aux données topographiques, à l'adaptation des moyens humains et matériels, aux temps maximums d'intervention. Cette étude montre que, lors d'un événement courant, lorsque des personnes sont en danger ou qu'il s'agit de préserver des biens, il est prioritaire de pouvoir disposer sur le lieu d'intervention d'une dizaine de sapeurs-pompiers (dont 6 à 8 porteurs d'appareils respiratoires), d'un train de feu composé de véhicules d'extinction, de sauvetage et de transport. Les temps de déplacement de 15 à 23 min sont différenciés, s'il s'agit d'une intervention en zone urbaine ou extra-urbaine.

- ⇒ **Une structure régionale claire.** L'espace cantonal sera structuré en 33 régions couvertes chacune par un Service de Défense Incendie et Secours (ci-après SDIS). Ce dernier comprend un Détachement de Premiers Secours (ci-après DPS) composé d'unités opérationnelles. Chaque DPS pourra compter sur l'aide d'un ou plusieurs Détachements d'Appui (ci-après DAP). Le potentiel d'intervention est garanti par une organisation qui permet au DPS de se mobiliser en renfort les uns des autres, si nécessaire, en dehors de leur rayon d'action.

Cette organisation a conduit le canton à réduire, entre 1997 et nos jours, l'effectif de sapeurs-pompiers de 18'000 à 8'000¹, dont 2'500 sont incorporés dans les DPS et 5'500 dans les DAP.

- ⇒ **Le principe de volontariat pour le service feu** est désormais ancré dans la loi. La suppression de l'obligation de servir entraîne la suppression de la taxe non pompier. Cette disposition était depuis longtemps réclamée par les uns et contestée par les autres. Pour les partisans de la suppression, il s'agissait d'une part de privilégier le principe du volontariat contre celui de l'engagement forcé ou contraint, partant du principe qu'il vaut mieux disposer d'effectifs motivés et aptes que de miliciens traînant les pieds. Les difficultés de recouvrement de cette taxe, additionnée au nombre d'exemptions, l'avait en outre rendue démesurément lourde dans sa gestion. Pour ses opposants, la crainte était de voir fondre les effectifs de milice, l'esprit civique et aussi de perdre une recette communale.

Les contraintes socio-économiques, couplées à l'augmentation des exigences d'entraînement et de maîtrise technique, rendaient la suppression de l'obligation de servir inéluctable. En effet, d'un côté, les employeurs ont abaissé leur seuil de tolérance par rapport aux engagements civiques et politiques de leurs employés ; de l'autre, la sophistication du matériel, des véhicules et des moyens de communication nécessitent d'intensifier les entraînements et les formations.

- ⇒ **L'autonomie des communes** est confirmée en matière d'organisation de la défense incendie et secours pour autant qu'elles respectent le standard de sécurité que le canton définit via l'ECA (art.4);
- ⇒ **L'obligation pour les communes** de collaborer et de se regrouper pour assurer le service de protection contre le feu (art. 8).

Le regroupement des Services Incendies et Secours dans le Nord vaudois

Les interventions des sapeurs-pompiers nécessitent toujours plus d'exercices et de formations spécifiques, en raison de l'évolution des standards de sécurité et du niveau de technicité des équipements, véhicules et matériels. Le renfort de l'expertise de sapeurs-pompiers, même miliciens, nécessite donc de regrouper les moyens et les forces à disposition.

Ce travail de collaboration intercommunale s'est progressivement instauré depuis 2003. Yverdon-les-Bains étant catégorisé comme l'un des trois Centres Régionaux du canton a pour mission d'intervenir systématiquement pour des feux d'importance et/ou pour certains types d'intervention (désincarcérations, dépollutions, etc.). Par ailleurs, certains travaux de maintenance de matériel ont également fait l'objet de centralisation pour obtenir des économies d'échelle et acquérir plus facilement une forme d'expertise.

Le Major Benay, sous la responsabilité du municipal J.-D. Carrard, avait reçu la mission de renforcer cette coopération régionale, notamment avec la mise en place de plateformes d'intervention et de formation communes. Aujourd'hui, un Etat-major régional de conduite composé d'officiers d'Yverdon-les-Bains, d'Yvonand, de Grandson et Concise, planifie et gère l'organisation, l'instruction et l'utilisation du matériel des quatre unités opérationnelles. Ce concept a permis, en particulier, de constituer des groupes d'intervention mixtes.

La nouvelle loi nous amène aujourd'hui à institutionnaliser cette collaboration à bien plaisir, à la développer, à lui donner une forme juridique et à trouver une clef de répartition financière des charges de fonctionnement et d'investissement.

Méthodologie

Le découpage initial du canton prévoyait deux régions distinctes dans le Nord vaudois. Une première région, dite « Sud du lac » comprenant les deux unités opérationnelles d'Yverdon-les-Bains et d'Yvonand et des 28 communes voisines et une deuxième région, dite « Nord du lac » comprenant les deux unités opérationnelles de Grandson et de Concise et de 14 communes voisines. Dans un premier temps, chaque région a travaillé de façon indépendante pour élaborer un mode de collaboration. Rapidement, il est apparu que de regrouper les deux régions en une seule entité serait une option intéressante. D'une part parce qu'Yverdon-les-Bains, de par son statut de Centre Régional, est appelé à intervenir dans les deux régions et d'autre part parce que la région « Nord du lac » rencontrait quelques difficultés au niveau des ressources humaines disponibles constituées uniquement de miliciens. La poursuite des travaux de régionalisation, en considérant une seule grande région, a été unanimement acceptée en assemblée par les représentants des communes.

Le projet final s'est construit en intégrant 46 communes, comprenant 4 unités opérationnelles (Yverdon-les-Bains, Yvonand, Grandson et Concise) et 4 DAP (nombre exact et localisation sont encore à définir) constitués des sapeurs-pompiers issus des 42 autres communes. Un Etat-major régional conduira cette organisation constituée d'environ 150 sapeurs-pompiers incorporés au DPS et 350 au DAP.

La construction de cette collaboration s'est faite au travers de la mise sur pied de deux groupes de travail : un groupe de travail politique, composé de syndics, de municipaux en charge de la défense incendie, de commandants de SDIS et de l'ECA sous la présidence du syndic d'Essert-Pittet, M. D.Vidmer et un groupe de travail technique, placé sous la responsabilité de M. C. Duvoisin, commandant du SDIS de Giez, réunissant des commandants de SDIS, du président du groupe politique et de l'ECA. Il s'est agi de définir les grands principes du fonctionnement politique les modalités opérationnelles de mise en œuvre, ainsi que les règles de financement de la régionalisation. Nous reviendrons ci-dessous sur le dispositif retenu.

La forme de collaboration retenue : la création d'une association intercommunale

Si l'art. 8 al.1 institue l'obligation de regroupement régional, il n'impose pas la forme de collaboration elle-même. L'exposé des motifs parcourt l'ensemble des formes juridiques de collaboration ouvertes par la loi sur les communes, en ses articles 107 et suivants et laisse ouvert le choix possible.

La réflexion des groupes de travail s'est donc portée sur deux formes de collaboration intercommunale envisageables, l'association de communes et l'entente. L'on sait que l'une des distinctions majeures entre ces deux options est l'absence de personnalité juridique de la seconde, et donc l'impossibilité de contracter, d'emprunter ou d'adopter des dispositions réglementaires.

Les deux options ont été étudiées par les groupes de travail sur la base d'avant-projets de convention et de statuts. La majorité des quarante six communes impliquées ont clairement marqué leur prédilection pour la création d'une association intercommunale qui permette aux communes signataires de disposer d'un pouvoir de contrôle et de décision sur le fonctionnement global.

Le statut de l'association intercommunale et ses principales articulations

Afin de ne pas alourdir la lecture de ce préavis, les conseillères et conseillers trouveront les particularités statutaires significatives :

1. Les buts de l'association

S'il s'agit naturellement de pouvoir assumer les prestations de défense contre l'incendie et de secours et donc de régionaliser leur exécution, il nous appartient de signaler la

variante opérationnelle retenue. Comme signalé en préambule, le service incendie et secours d'Yverdon-les-Bains détient depuis de très nombreuses années un statut particulier, lié à sa qualité de Centre Régional. Habilité à assumer l'ensemble des catégories d'intervention, il dispose des équipements, véhicules et moyens techniques les plus sophistiqués et importants. Sa responsabilité en matière d'entraînements et de formation est principale. L'ensemble de ces facteurs ont conduit à doter la ville-centre, depuis 1999, de personnel permanent. Des quarante six communes partenaires, c'est la seule à disposer de ces forces et de cette expertise.

Raison pour laquelle il a été convenu que plutôt que de transférer l'ensemble de cet édifice à l'association, opération juridiquement lourde (obligation de transfert de personnel avec résiliation et conclusion de nouveaux contrats, définition statutaire) et coûteuse, nécessité de doter l'association de personnel administratif pour gérer la comptabilité et l'administration du personnel, la ville d'Yverdon-les-Bains serait mise au bénéfice d'une délégation de compétences pour assumer, sous la responsabilité d'un état-major régional, les activités opérationnelles.

2. Les organes et la répartition des pouvoirs

► Le législatif et les règles décisionnelles (art. 9 et suivants)

Les règles définies, un délégué par commune, désigné en début de chaque législature, disposant d'une voix par tranche ou fraction de tranche de 500 habitants. La répartition ainsi définie conduit l'ensemble des communes hors Yverdon-les-Bains, en l'état actuel de la répartition de la population, à disposer d'une majorité au Conseil intercommunal, dont les attributions sont par ailleurs classiques : adoption du budget, fixation du plafond de l'emprunt, adoption des règlements, supervision du fonctionnement via la commission de gestion.

La délégation de compétences fait également l'objet d'une supervision par le Conseil intercommunal, via la communication du rapport d'activités de l'année.

Le conseil intercommunal ne peut décider que si la majorité absolue de ses membres est présente (art. 14). Les décisions sont prises à la majorité de 75 voix exprimées. Le président prend part au vote. En cas d'égalité sa voix est déterminante (art. 15).

► L'Exécutif et les règles décisionnelles

La formule retenue conduit à attribuer quatre sièges à la ville d'Yverdon-les-Bains, sur les sept prévus (art.18), un siège pour la commune d'Yvonand, un pour les communes de Grandson et Concise. Le dernier est dévolu aux communes rurales.

La présidence revient de droit à la ville-centre (art. 19).

Le comité ne peut siéger que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions se prennent à la majorité des membres présents. Le président prend part au vote. En cas d'égalité, sa voix est déterminante (art. 21)

3. Le financement de l'association et la clef de répartition des dépenses (art. 32 et suivants)

► Les ressources

Matérielles : équipements, installations et véhicules restent la propriété des communes membres. Les conditions de mise à disposition seront définies par le Comité directeur et chacune des communes concernées (art. 26 et 27).

Humaines : le personnel permanent de la ville délégataire, les miliciens volontaires mis à la disposition de l'Etat-major régional, sachant que le statut pose comme obligation aux communes membres de fournir les effectifs suffisants (art.25).

Financières : elles sont de trois types. Une contribution annuelle des communes, dont les principes sont définis ci-dessous ; les contributions fédérales et cantonales versées directement à l'association ; le produits des prestations facturées.

L'emprunt est possible, selon un seuil fixé par le Conseil intercommunal (art.32, al.2).

► La clef de répartition

L'art. 37 définit la contribution de chaque commune, sachant que celle d'Yverdon-les-Bains diffère substantiellement en raison de deux facteurs : sa taille critique en fait la principale bénéficiaire potentielle des prestations de l'association et elle dispose des infrastructures les plus lourdes, liées à ses responsabilités de centre régional.

A ce titre, elle verse seule une contribution supplémentaire de base de Fr 10.- par habitant. Le solde du coût de la défense incendie et secours est répartie entre les quarante-six communes y compris Yverdon-les-Bains, selon deux coefficients de pondération : le nombre d'habitants (90%) et le solde (10%) au prorata de la valeur ECA du patrimoine immobilier de chaque commune.

En annexe, le tableau de répartition permet d'estimer le montant par habitant que la ville devra consentir sur une base de calcul effectué en 2008. Le financement total du système s'effectue, selon cette base de calcul, à raison de 63% par la ville-centre.

Conclusion :

La Municipalité est favorable à l'adhésion de la commune à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours. Mais elle n'est pas favorable en ce qui concerne les statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours pour les raisons suivantes :

- l'art. 9 des statuts mentionne que le conseil intercommunal est formé d'un délégué par commune associée. Chaque délégué dispose d'une voix par tranche ou fraction de tranche de 500 habitants ; le dernier recensement cantonal officiel précédant l'adhésion à l'association est déterminant pour fixer la représentation de chaque commune signataire.

La Municipalité constate qu'il n'y a pas de plafond pour la fixation du nombre de voix par commune. Par l'augmentation croissante de population, la commune d'Yverdon-les-Bains va, au fil des années, obtenir de plus en plus de voix au détriment des petites communes. C'est la raison pour laquelle nous voulons faire introduire un plafond pour le calcul des voix à 20'000 habitants.

- l'art. 18 des statuts prévoit que le comité de direction se compose de sept membres, dont quatre pour Yverdon-les-Bains, un pour la commune d'Yvonand ; un pour les communes de Grandson et de Concise et un pour toutes les autres communes. La Municipalité de Bonvillars relève que le fait d'attribuer quatre membres à Yverdon-les-Bains, la rend majoritaire. De ce fait, elle propose qu'un des quatre sièges soit donné aux petites communes pour augmenter leur poids dans les décisions.

Nous précisons encore que de nombreuses discussions ont déjà eu lieu avec le groupe de travail pour faire modifier les articles précités. Toutefois, malgré l'appui de vingt autres communes, nous n'avons malheureusement pas réussi à trouver un compromis pour obtenir la modification des articles précités. Nous pensons qu'un appui du Conseil Général de Bonvillars, nous permettrait de sensibiliser Mme Jacqueline De Quattro aux problématiques citées ci-dessus et obtenir une modification des statuts.

Au vu de ce qui précède la Municipalité vous propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil,

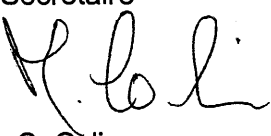
- Vu le préavis municipal relatif à l'adhésion à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours ;
- Oûi le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide :

1. d'accepter d'adhérer à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours sous réserve de l'approbation des statuts
2. de refuser les statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  Secrétaire

F. Piguet M.-C. Colin

Statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois

TITRE PREMIER

DENOMINATION, SIEGE, DUREE, MEMBRE, BUT

Dénomination

Article premier

Sous la dénomination SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS, il est constitué une association de communes régie par les présents statuts et par les articles 112 à 127 de la loi sur les communes du 28 février 1956 (ci-après : LC).

Siège

Art.2

L'association a son siège à Yverdon-les-Bains.

Statut juridique

Art. 3

L'approbation des présents statuts par le Conseil d'Etat confère à l'association la personnalité morale de droit public.

Membres

Art. 4

Les communes membres de l'association sont inventoriées dans l'annexe I

But

Art. 5

L'association a pour but :

- a) d'assurer sur le territoire des communes membres de l'association, la sécurité incendie et le secours, tels que définis par la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (ci- après : LSDIS) et conformément au standard de sécurité cantonal.
- b) de définir la structure et les moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission ;
- c) de veiller à la mise en œuvre des structures et moyens définis.

Art. 6

L'association peut offrir ses prestations à d'autres collectivités publiques par contrat de droit administratif.

Durée - Retrait

Art. 7

La durée de l'association est indéterminée.

Sous réserve du respect des périmètres des secteurs d'intervention au sens de l'art.8 al.2 LSDIS, le retrait d'une commune est possible moyennant un préavis de 18 mois pour la fin de chaque exercice comptable, mais au plus tôt deux ans après l'entrée en vigueur des présents statuts.

TITRE II

ORGANES DE L'ASSOCIATION

Art. 8

Les organes de l'association sont :

- Le conseil intercommunal
- Le comité de direction
- La commission de gestion.

Les membres de ces organes devront avoir la qualité de membre d'un exécutif ou d'un législatif communal.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Composition

Art. 9

Le conseil intercommunal est formé d'un délégué par commune associée.

Chaque délégué dispose d'une voix par tranche ou fraction de tranche de 500 habitants ;

Le dernier recensement cantonal officiel précédant l'adhésion à l'association est déterminant pour fixer la représentation de chaque commune signataire.

Désignation et durée du mandat

Art. 10

Le délégué ainsi que son suppléant sont désignés par la Municipalité au début de chaque législature, pour la durée de celle-ci.

Ils peuvent être révoqués par cette dernière.

En cas de vacance, il est pourvu sans retard au remplacement du délégué ou du suppléant;

Il y a notamment vacance lorsqu'un membre du conseil intercommunal remet son mandat d'élu au sein de l'exécutif ou du législatif communal ou perd cette qualité.

Organisation

Art. 11

Le conseil intercommunal s'organise lui-même.

Il désigne son président, son vice-président et son secrétaire.

Il élit les membres du comité de direction ainsi que son président.

La durée du mandat du président du conseil intercommunal est d'une année législative. Il est rééligible.

Le secrétaire du conseil intercommunal peut être choisi en dehors du conseil. Il est désigné au début de chaque législature pour la durée de celle-ci. Il est rééligible.

Convocation

Art. 12

Le conseil intercommunal est convoqué par son président lorsque celui-ci le juge utile, à la demande du Comité de direction ou lorsqu'un cinquième de ses membres en fait la demande, mais au moins une fois par année.

La convocation, accompagnée par l'ordre du jour, doit être adressée à chaque délégué au moins vingt jours à l'avance, cas d'urgence réservés.

L'ordre du jour est établi d'entente entre le président et le comité de direction.

Décision

Article 13

Aucun vote ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour.

Quorum

Art. 14

Le conseil intercommunal ne peut délibérer que si les membres présents forment la majorité absolue du nombre total de ses membres.

Droit de vote

Art. 15

Chaque délégué a droit au nombre de voix prévu à l'article 9 al. 2 du présent document.

Les décisions sont prises à la majorité de 75 voix exprimés ; le président prend part au vote ; en cas d'égalité, ses voix sont prépondérantes.

Procès-verbaux

Art. 16

Les délibérations du conseil intercommunal sont consignées dans un procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Toutes les mesures sont prises pour la conservation des procès-verbaux et autres documents annexes.

Attributions

Art. 17

En plus des attributions mentionnées à l'article 11 du présent document, le conseil intercommunal :

- a) Elit son président, son vice-président et son secrétaire ;
- b) Elit les membres du comité de direction, ainsi que son président ;
- c) Elit les membres siégeant à la Commission de gestion ;
- d) Fixe les indemnités des membres du conseil intercommunal et du comité de direction ;
- e) Approuve le rapport de gestion, adopte le budget ainsi que les comptes annuels ;
- f) Modifie les présents statuts, sous réserve des cas cités à l'article 126 al.2 LC ;
- g) Décide de l'admission de nouvelles communes membres ;
- h) Fixe le plafond des emprunts d'investissement de l'association, l'article 143 LC étant réservé ;
- i) Adopte par voie réglementaire les tarifs des prestations particulières au sens de l'art. 22 al. 3 LSDIS et de l'art.34 al. 1 de son règlement d'application, ainsi que le tarif des frais d'intervention du déclenchement intempestif d'un système d'alarme (art.22 al. 4 LSDIS et art. 33 du règlement d'application) ;
- j) Adopte tout règlement, en particulier le règlement organique intercommunal sur le service incendie et secours, sous réserve de ceux qu'il a laissés de la compétence du comité de direction, notamment ceux relatifs à l'organisation interne des différentes tâches assurées par l'association ;
- k) Prend toutes décisions qui lui sont réservées par la loi et les statuts, notamment les autorisations générales prévues par la législation sur les communes.

COMITE DE DIRECTION

Composition

Art. 18

Le comité de direction se compose de sept membres, dont quatre pour Yverdon-les-Bains, un pour la commune d'Yvonand; un pour les communes de Grandson et de Concise et un pour toutes les autres communes.

Le comité est élu pour la durée de la législature et ses membres peuvent être choisis en dehors du conseil intercommunal. Ils doivent toutefois présenter la qualité de membre d'un exécutif.

En cas de vacance, le conseil intercommunal pourvoit sans retard aux remplacements. Le

mandat des membres du comité de direction ainsi nommés prend fin à l'échéance de la législature en cours.

Il y a notamment vacance lorsqu'un membre du comité de direction remet son mandat d'élu ou perd cette qualité.

Les membres du comité de direction sont rééligibles.

Organisation

Art. 19

Le président du comité de direction est élu par le conseil intercommunal parmi l'un des quatre membres représentant Yverdon-les-Bains.

Le comité de direction nomme un vice-président et un secrétaire, ce dernier pouvant être celui du conseil intercommunal. Il peut également être choisi hors conseil.

Les membres du Conseil intercommunal qui sont élus au Comité de direction perdent leur qualité de délégué.

Séances

Art. 20

Le président ou, à son défaut, le vice-président, convoque le comité de direction lorsqu'il le juge utile ou à la demande de trois autres membres au moins.

Les délibérations du comité de direction sont consignées dans un procès-verbal, signé du président et du secrétaire, ou de leurs remplaçants.

Quorum

Art. 21

Le comité de direction ne peut prendre de décision que si la majorité de ses membres est présente.

Chaque membre a droit à une voix.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Le président prend part au vote ; en cas d'égalité, sa voix est prépondérante.

Représentation

Art. 22

L'association est valablement représentée à l'égard des tiers par la signature collective à deux du président du comité de direction et du secrétaire ou de leurs suppléants.

Attributions

Art. 23

Le comité de direction a notamment les attributions suivantes :

- a) Veiller à l'exécution des buts de l'association, conformément aux décisions prises par le conseil intercommunal ;
- b) Exercer les attributions qui lui sont déléguées par le conseil intercommunal ;
- c) Garantir la bonne application du règlement organique intercommunal ;
- d) Veiller à ce que les communes membres mettent à disposition un personnel de milice suffisant, à même d'assurer les tâches confiées par la LSDIS ;
- e) Fixer la compensation financière pour les communes en sous-effectif, selon les standards fixés par l'ECA ;
- f) Fixer les effectifs du corps des sapeurs-pompiers ainsi que les soldes du SDIS dans les limites de la délégation de compétences accordée par le conseil intercommunal ;
- g) Superviser la délégation faite à l'Etat major régional, sous la responsabilité du Commandant du site opérationnel d'Yverdon-les-Bains, pour ce qui est de la gestion

opérationnelle de la défense incendie et secours ainsi que de l'instruction et la gestion du personnel milicien ; le personnel permanent restant sous la responsabilité contractuelle d'Yverdon-les-Bains ;

- h) Sur proposition de l'Etat-major, nommer, promouvoir et révoquer les officiers et membres de ce dernier.

Le comité de direction peut se diviser en sections.

COMMISSION DE GESTION

Art. 24 Composition

La commission de gestion composée de cinq membres, dont la majorité ne provient pas des communes représentées au comité de direction, est élue par le conseil intercommunal au début de chaque législature pour la durée de celle-ci.

Elle rapporte chaque année devant le conseil intercommunal sur les comptes et la gestion.

TITRE III

OBLIGATIONS DES COMMUNES MEMBRES

Recrutement

Art. 25

Les municipalités des communes membres fournissent à l'Etat-major du SDIS régional du Nord Vaudois, sur demande de celui-ci, une liste complète et à jour des personnes qui peuvent être appelées au service.

Elles collaborent activement à la recherche de nouveaux volontaires.

Locaux

Art. 26

Les locaux nécessaires au SDIS sont situés principalement dans les unités opérationnelles. D'autres communes membres peuvent être appelées à mettre à disposition du SDIS régional, s'il est nécessaire et disponible, un local pour le stationnement du matériel et des véhicules.

Les conditions d'utilisation des locaux par le SDIS régional sont fixées d'entente entre le comité de direction et de la municipalité de la commune ou de la convention intercommunale concernée.

Matériel

Art. 27

Le matériel appartenant aux communes membres au moment de l'entrée en vigueur des présents statuts, celui remis aux communes par l'ECA, nécessaires aux activités futures du SDIS régional, est mis à la disposition de celui-ci.

Les conditions de son utilisation sont fixées d'entente entre le comité de direction et de la municipalité de la commune ou de la convention intercommunale concernée, sous réserve des dispositions de droit supérieur.

Règlements communaux

Art. 28

Dès l'entrée en vigueur du règlement organique sur le SDIS régional, adopté par le conseil intercommunal, et approuvé par l'autorité cantonale, les règlements en la matière des communes membres sont abrogés.

Installations communales

Art. 29

Les frais des installations de défense contre l'incendie, en particulier les canalisations d'eau et les bornes hydrantes, sont à la charge de la commune sur le territoire de laquelle elles se trouvent.

Les subventions afférentes de l'ECA lui sont entièrement acquises.

Il en va de même des contributions demandées aux propriétaires de bâtiments isolés ou de groupes de bâtiments isolés ou dont la défense incendie nécessite des besoins en eau exceptionnels pour couvrir le surcroît de dépenses occasionné par les équipements faits exclusivement pour la protection de leurs biens.

Pour les installations servant à l'usage commun, les frais de construction et d'entretien font l'objet d'une répartition équitable et proportionnelle à leur destination.

Autres tâches

Art. 30

Les communes peuvent disposer des sapeurs-pompiers domiciliés sur leur territoire pour d'autres tâches d'intérêt public, pour autant que l'efficacité et la rapidité de la mission de défense contre l'incendie et de secours ne soient pas compromises. A cet effet, elles demanderont préalablement l'accord du comité de direction qui déléguera cette décision au commandant du SDIS Régional du Nord vaudois.

TITRE IV

ORGANISATION DU SDIS

Règlement intercommunal

Art. 31

Le SDIS régional est organisé selon le règlement organique adopté par le conseil intercommunal et soumis à l'approbation de l'autorité cantonale.

Ce règlement fixe notamment :

- a) Les conditions et modalités du recrutement des sapeurs-pompiers volontaires ;
- b) L'organisation générale du SDIS ;
- c) La composition et les attributions de l'état major ;
- d) Les droits et devoirs des sapeurs-pompiers de milice ;
- e) La délégation éventuelle au comité de direction de la compétence de fixer le montant des soldes du personnel de milice du SDIS régional ;
- f) Les mesures disciplinaires applicables au personnel de milice.

TITRE V

CAPITAL - RESSOURCES - COMPTABILITE

Capital

Art. 32

Les communes ne participent pas au capital de dotation de l'association.

Le plafond des emprunts d'investissement de l'association est fixé par le conseil intercommunal pour la durée de la législature.

En application de l'article 115 al.1 LC, les subventions éventuelles de l'Etat et/ou de la Confédération allouées aux communes associées, en rapport avec les tâches incombant à l'association, sont entièrement acquises à cette dernière.

Equilibre financier

Art. 33

Les dépenses de l'association doivent être couvertes par des recettes correspondantes.

Ressources

Art. 34

L'association dispose des ressources suivantes :

- a) la contribution annuelle des communes ;
- b) le produit des prestations facturées à des tiers ;
- c) les contributions cantonales et fédérales et autres ressources diverses.

Facturations à des tiers

Art. 35

Une participation aux frais d'intervention est facturée aux personnes en faveur desquelles ou à cause desquelles les sapeurs-pompiers ont fourni des prestations.

Art. 36

Les finances perçues selon les articles 34 et 35 du présent document sont destinées à procurer à l'association les ressources ordinaires nécessaires au service de la dette (intérêt et amortissement) et à la couverture des frais d'exploitation et d'entretien des services de l'association.

Répartition des charges entre les communes

Art. 37

¹ La Ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du fonctionnement du SDIS régional, à raison d'un forfait de base de Fr 10.- par habitant. Le solde du coût effectif de fonctionnement sera facturé à toutes les communes signataires, y compris à la Ville d'Yverdon-les-Bains, selon les bases de répartition suivantes : pour le 90% du montant, au prorata du nombre d'habitants ; pour le 10%, au prorata de la valeur du patrimoine immobilier de chaque commune membre de l'association.

² La participation des communes sera facturée durant l'année en cours sur la base du budget. A la clôture des comptes, la participation des communes sera corrigée selon les frais effectifs.

La Ville d'Yverdon-les-Bains met à disposition les prestations de son service des Finances et assume le rôle de commune boursière. Elle établit les décomptes annuels de participation aux frais et s'assure du recouvrement des créances.

Le coût de ces prestations est inclus dans les frais globaux de l'association.

Comptabilité

Art. 38

L'association tient une comptabilité indépendante soumise aux règles de la comptabilité des communes ;

Elle en délègue la tenue et le contrôle au service des Finances de la Ville d'Yverdon-les-Bains ;

Le budget est approuvé par le conseil intercommunal avant le 30 septembre et les comptes avant le 15 juillet au plus tard de chaque année.

Les comptes sont soumis à l'examen et au visa du préfet du district du Jura-Nord Vaudois dans le mois qui suit leur approbation.

Exercice comptable

Art. 39

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice commence dès le premier jour du mois suivant la séance constitutive des organes prévus à l'article 11 ci-dessus.

Information des municipalités des communes membres

Art. 40

Le budget, les comptes et le rapport annuel sont transmis aux municipalités des communes membres.

TITRE VI

AUTRES COMMUNES – IMPOTS

Autres communes

Art. 41

Les communes qui désirent adhérer à l'association présentent leur requête au conseil intercommunal.

Les conditions d'adhésion sont convenues entre la commune requérante et le comité de direction, sous réserve de la ratification du conseil intercommunal.

Une contribution équivalente à la répartition définie à l'article 37 sera perçue depuis la date de création de l'association intercommunale. Les exceptions seront traitées de cas en cas par le comité de direction.

Art. 42

L'association est exonérée de tous impôts communaux.

TITRE VII

ARBITRAGE – DISSOLUTION

Arbitrage

Art. 43

Toutes contestations entre une ou plusieurs communes membres, résultant de l'interprétation et de l'application des présents statuts sont tranchées par un tribunal arbitral, au sens de l'article 111 de la Loi sur les communes.

Art. 44

L'association est dissoute par la volonté de tous les conseils généraux ou communaux. La dissolution doit être ratifiée par l'autorité délibérante de chaque commune associée.

Au cas où tous les conseils généraux ou communaux moins un prendraient la décision de dissoudre l'association, la dissolution intervient également.

La liquidation s'opère par les soins des organes de l'association. Envers les tiers, les communes sont responsables solidairement des dettes de l'association.

A défaut d'accord, les droits des communes membres sur l'actif de l'association de même que leurs droits et obligation réciproques après extinction du passif sont déterminés conformément à l'article 43 du présent document.

TITRE VIII

ENTREE EN VIGUEUR

Art. 45

Les présents statuts entrent en vigueur le xxxx sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat.

Statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois

Annexe I

Les membres de l'association sont les communes désignées ci-après :

Belmont-sur-Yverdon, Bioley-Magnoux, Bonvillars, Chamblon, Champagne, Champvent, Chanéaz, Chavannes-le-Chêne, Chêne-Paquier, Cheseaux-Noréaz, Corcelles-près-Concise, Cuarny, Démoret, Donneloye, Ependes, Essert-Pittet, Essert-sous Champvent, Fiez, Fontaines-sur-Grandson, Giez, Grandevent, Grandson, Concise, Method, Mutrux, Novalles, Onnens, Orges, Pomy, Prahins, Provence, Rovray, Suchy, Suscévaz, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous Montagny, Valeyres-sous-Ursins, Villars-Epeney, Villars-sous-Champvent, Vugelles-la-Mothe, Yverdon-les-Bains, Yvonand.

Rapport de la commission

Concerne : Préavis municipal n°3-2011 : Régionalisation du service en matière de défense incendie et secours.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission formée de, Mme Denise Rotzetter, M.Claude Duvoisin et du rapporteur M. Willy Viguet s'est réunie le mardi 13 septembre 2011 à la salle de commune pour étudier le dit préavis. Nous remercions M.Philippe Corthésy municipal de sa présence ainsi que pour les explications qu'il nous a fournit.

La commission se rallie à la proposition de la municipalité, qui est :

1 / d'accepter d'adhérer à l'association en matière de défense incendie et secours sous réserve de l'application des statuts.

2 / de refuser les statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours.

Notre position étant celle-ci du fait que si l'on refuse la dit proposition, le risque est que le coût se verrai éventuellement triplé par rapport à l'ancienne formule.

Nous proposons donc aux membres du Conseil Général, de bien vouloir accepter ce préavis tel que présenté.

Fait à Bonvillars, le 21 septembre 2011

Denise Rotzetter



Claude Duvoisin



Willy Viguet





MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Tél. (024) 436 12 50
Fax (024) 436 12 50

22 août 2011

AU CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE DE

1427 Bonvillars

PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2011

TRAITEMENTS ET VACATIONS DES AUTORITES COMMUNALES

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité soumet à votre approbation les traitements et vacations des autorités communales pour la nouvelle législature 2011-2016.

Par rapport à la dernière législature, nous proposons quelques adaptations, à savoir :

- Syndic et Municipaux (par séance de Municipalité)
- Prix de l'heure des vacations de la municipalité

Nous vous remettons en annexe le tableau des adaptations proposées ainsi que le tableau des montants adoptés pour la législature 2006-2011.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir approuver nos propositions et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le Syndic :

La Secrétaire :

Annexe : ment.

TRAITEMENTS ET VACATIONS DES AUTORITES
COMMUNALES DE BONVILLARS
Législature 2011-2016

Frais de déplacement (par km)

Fr. 0,70

CONSEIL GENERAL

Président du Conseil (indemnité annuelle)

Fr. 600,00

Secrétaire du Conseil (indemnité annuelle)

Fr. 800,00

Membres du Conseil (jeton présence par séance)

Fr. 12,00

Commissions
de gestion et des finances

prix de l'heure :

Fr. 18,00

Autres commissions

Fr. 18,00

RAPPORTS POUR TOUTES LES COMMISSIONS
Maximum 3 heures à Fr. 18.- de l'heure par rapport

Scrutateurs

prix de l'heure :

Fr. 18,00

MUNICIPALITE

Syndic (indemnité de fonction par année)

Fr. 3'100,00

Municipaux (indemnité de fonction par année)

Fr. 1'200,00

Syndic et Municipaux (par séance hebdomadaire)

Fr. 50,00

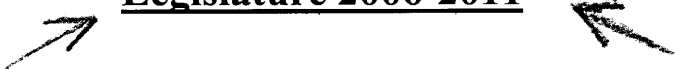
Vacations, prix de l'heure

Fr. 30.00

Bonvillars, le 22 août 2011

TRAITEMENTS ET VACATIONS DES AUTORITES
COMMUNALES DE BONVILLARS

Législature 2006-2011



Frais de déplacement (par km)

Fr. 0,70

CONSEIL GENERAL

Président du Conseil (indemnité annuelle)

Fr. 600,00

Secrétaire du Conseil (indemnité annuelle)

Fr. 800,00

Membres du Conseil (jeton présence par séance)

Fr. 12,00

Commissions
de gestion et des finances

prix de l'heure :

Fr. 18,00

Autres commissions

Fr. 18,00

RAPPORTS POUR TOUTES LES COMMISSIONS
Maximum 3 heures à Fr. 18.- de l'heure par rapport

Scrutateurs

prix de l'heure :

Fr. 18,00

MUNICIPALITE

Syndic (indemnité de fonction par année)

Fr. 3'100,00

Municipaux (indemnité de fonction par année)

Fr. 1'200,00

Syndic et Municipaux (par séance hebdomadaire)

Fr. 45,00

Vacations, prix de l'heure (en dehors des heures de travail)

Fr. 20,00

(pendant les heures de travail : 7 h.-12 h. et 13 h.-18 h. du
lundi au vendredi)

Fr. 30,00

Bonvillars, le 07 novembre 2006

PREAVIS No 4/2011

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Traitements et vacations des autorités communales **2011-2016**

La Commission composée de Madame Catherine Rome, de M. Jean-Michel Jaquier et du rapporteur s'est réunie en date du 7 octobre. M. Frédéric Piguet, syndic et responsable des finances communales nous a présenté ce préavis et nous a donné les informations nécessaires. La commission le remercie pour sa disponibilité.

La proposition faite par la Municipalité concernant les adaptations des vacations communales a suivi le climat conjoncturel. La commission se réjouit des modestes adaptations demandées. Elles se résument à une adaptation de 5 Fr. (de Fr. 45.- à 50.-) pour les séances hebdomadaires et d'un prix de l'heure uniformisé pour les vacations des municipaux à Fr. 30.-.

Au vu des documents présentés et des renseignements fournis, la commission des finances propose aux membres du Conseil Général d'accepter les barèmes suivants pour la législature 2011-2016.

Frais de déplacement	Fr. 0,70 / km
CONSEIL GENERAL	
Président	Fr. 600.-/an
Secrétaire	Fr. 800.-/an
Membres du Conseil général	Fr. 12.-/séance
Commissions	Fr. 18.-/h
Rapport des commissions (max. 3 h.)	Fr. 18.-/h
MUNICIPALITE	
Syndic	Fr. 3100.-/an
Municipaux	Fr. 1200.-/an
Séance de Municipalité	Fr. 50.-/séance
VACATIONS	Fr. 30.-/h.

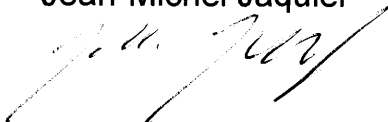
Bonvillars, le 10 octobre 2011

Pour la commission

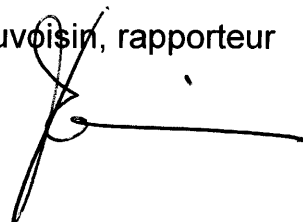
Catherine Rome



Jean-Michel Jaquier



Rémy Duvoisin, rapporteur



**MUNICIPALITE DE BONVILLARS - PREAVIS N° 05/2011 du 09 août 2011****Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements
Pour la législature 2011-2016**

AU CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis 1956, les communes ont l'obligation d'obtenir, auprès du département en charge des communes, une approbation pour chaque emprunt et cautionnement qu'elles souhaitent contracter auprès des divers bailleurs de fonds. Cette pratique, avec les années, est devenue toujours plus lourde. En effet :

- Elle introduisait un contrôle éventuel en opportunité de la part de l'Etat, mais sans préciser les critères applicables et leur portée ;
- Elle ne pouvait garantir un suivi efficace des situations financières communales au vu du volume croissant des emprunts. Ainsi, les autorisations octroyées par l'Etat l'étaient sur la base du respect des procédures uniquement et ne préjugeaient pas de la capacité financière de la commune à assumer la charge de ses emprunts.

Dans le but de simplifier cette procédure et de limiter le contrôle de l'Etat à la légalité, le Grand Conseil a accepté, en 2005, dans le cadre de la révision de la Loi sur les communes, de supprimer les autorisations d'emprunts et de cautionnements, pour introduire la notion de « plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements ».

La modification et l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005 de l'article 143 de la Loi sur les communes défini la nouvelle pratique. En voici la teneur :

Art. 143 Emprunts

1. *Au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.*
2. *Lorsque le plafond d'endettement est modifié en cours de législature, il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la commune.*
3. *Une décision d'interdire d'augmenter le plafond d'endettement peut être prise par le Conseil d'Etat dans le cas où la nouvelle limite de plafond met en péril l'équilibre financier de la commune.*

4. *Le Conseil d'Etat fixe par règlement les modalités d'examen de la situation financière des communes.*
5. *Les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts.*

Ces deux plafonds doivent être votés par le législatif communal dans le courant des six premiers mois de chaque législature, puis communiqués à l'Etat de Vaud.

Art. 22a Réactualisation du plafond d'endettement

Toute demande de modification du plafond d'endettement d'une commune fait l'objet d'un examen approfondi de la situation financière de cette dernière par le Conseil d'Etat.

Dans son examen, celui-ci se fonde sur :

- *Le budget et les comptes annuels de la commune concernée*
- *Une planification financière*

La situation de la commune est analysée sur la base d'indicateurs et de ratios de gestion d'analyse financière validés par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Détermination du plafond d'emprunts 2011-2016

A la date du 30 juin 2011, le montant du patrimoine financier s'élève à Fr. 1'500'000.-, après déduction de Fr. 120'000.- (réserve pour grêle) et Fr. 180'000.- (abri PCI).

Afin de déterminer le montant des emprunts pour la législature 2011-2016, la Municipalité s'est appuyée sur le plan des investissements et un ensemble d'hypothèses relatives à l'évolution du compte de fonctionnement. Mais estimer l'évolution sur 5 ans de la participation communale aux charges cantonales (facture sociale, transports publics...) ainsi qu'aux charges intercommunales (fonds de péréquation notamment) relève quasiment de l'utopie tant les inconnues sont nombreuses.

La Municipalité estime que les dépenses d'investissements, en tenant compte de la fortune actuelle, déterminent un endettement maximum de Fr. 3'500'000.- comme en 2006.

Fixation du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties

La Municipalité n'envisage pas de demande pour la fixation du plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties.

.....

La Municipalité vous propose dès lors de fixer les plafonds suivants pour la durée de la législature 2011-2016 :

Plafond d'endettement (brut) : **Fr.3'500'000. –**

Plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties : **Fr. 0.00**

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS,

- vu le préavis municipal N° 05/2011, du 09 août 2011,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2011-2016 :

1. Plafond d'endettement : **Fr. 3'500'000.-**
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties : **Fr. 0.00**



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 08 août 2011

Le Syndic

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire

Annexe : plan des dépenses d'investissements

Législature 2011-2016	
Projet de dépenses d'investissements: (5 sept.)	
Canalisations La Pinède - La Gottalaz	SFr. 50'000.00
Cimetière - ch. de l'école	SFr. 25'000.00
Grande salle chauffage et cuisine	SFr. 400'000.00
Trottoir route de Champagne + entrée localité	SFr. 150'000.00
Canalisation Midi - Croix-des-Terreux	SFr. 200'000.00
Canalisations haut de la rue des Fontaines + eau potable	SFr. 700'000.00
Mesures de ralentissement du trafic	SFr. 80'000.00
Captage de la source + eau Fontaine de La Cour	SFr. 100'000.00
Plan directeur de la distribution de l'eau	SFr. 25'000.00
Etang + ruisseau (aménagements) + turbine	SFr. 80'000.00
Fontaine de Pra Novy	SFr. 40'000.00
STEP	SFr. 50'000.00
Place de lavage : fermeture	SFr. 30'000.00
Routes	SFr. 100'000.00
Total :	SFr. 2'030'000.00

PREAVIS No 5/2011

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement

La Commission composée de Madame Catherine Rome, de M. Jean-Michel Jaquier et du rapporteur s'est réunie en date du 7 octobre. M. Frédéric Piguet, syndic et responsable des finances communales nous a présenté ce préavis et nous a donné les informations nécessaires. La commission le remercie pour sa disponibilité.

La Municipalité, après avoir préparé un plan d'investissement pour la législature 2011-2016 demande au Conseil général de reconduire la limite du plafond d'emprunts octroyée lors de la précédente législature, soit 3'500'000.- Fr. D'autre part, la Municipalité n'envisage pas de demande pour la fixation du plafond de risques pour cautionnement et autres garanties.

Cette autorisation nous semble correspondre aux projets d'investissement ainsi qu'à la bonne santé financière de notre comptabilité.

Au vu des documents présentés et des renseignements fournis, la commission propose aux membres du Conseil Général d'accepter pour la législature 2011-2016

1. Plafond d'endettement Fr. 3'500'000.-
2. Plafond de risques pour cautionnements et autre formes de garantie Fr. 0.-.

Bonvillars, le 10 octobre 2011

Pour la commission

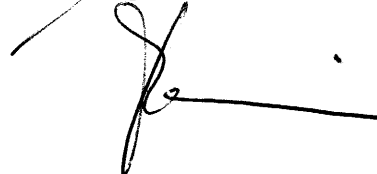
Catherine Rome



Jean-Michel Jaquier



Rémy Duvoisin, rapporteur





MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Tél. (024) 436 12 50
Fax (024) 436 12 50

Contact : M. Philippe Corthésy

Bonvillars, le 27 septembre 2011

Au Conseil général de Bonvillars
1427 Bonvillars

PREAVIS MUNICIPAL No 6/2011

Raccordement des habitations (Champs de Ville et La Gottalaz) au réseau communal des eaux usées

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Constatation

En date du 18 novembre 2005, M. et Mme Dominik et Sinia Zwysig ont fait parvenir à la Municipalité de Bonvillars une demande de permis pour le déversement d'eaux usées dans le sous-sol (tranchée filtrante).

Le dossier a été transmis au Service des eaux, sols et assainissement (SESA) ainsi qu'à l'hydrogéologue cantonal.

Le résultat hydrogéologique confirme le risque de pollution des captages situés à l'aval alimentés par l'aquifère karstique. De ce fait les services cantonaux ont préavisé négativement à l'infiltration des eaux usées sur ce site.

Avis de la Municipalité

Après avoir pris contact avec les familles Zwysig et Krebs, elle constate le bien-fondé du raccordement de ces deux habitations.

La Municipalité propose d'effectuer les travaux de raccordement du collecteur EU au réseau communal au niveau du chemin de la Coudre (chambre no 4) tracé des EU Bonvillars, Tivoli, La Coudre et la Coudrette.

Travaux à effectuer

- Collecteur eaux usées
- Pose tube en attente Romande Energie
- -Téléréseau

Coût

Selon offre de la Maison Zmoos

- Travaux génie civil	105'000.-
- Honoraires	10'000.-
- Divers et imprévus	<u>5'000.-</u>
Total :	120'000.-

Participation famille Zwyssig	25'000.-
Participation famille Krebs	25'000.-
Participation réelle de la Commune	<u>70'000.-</u>
	120'000.-

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons au Conseil général de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

Le Conseil général de Bonvillars

- Ayant pris connaissance du préavis no 6/2011 du 27 septembre 2011
- Ouï le rapport des Commissions
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
-

Décide

Article 1

La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de raccordement précités

Article 2

Un crédit de Fr. 70'000.- est accordé pour la réalisation de ces travaux.

Amortissement : compte 461.331.07 s/5 ans

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndicat DE LA SECRÉTAIRE :

Figures  Col.

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier LE PRÉAVIS MUNICIPAL n° 6/2011

«RACCORDEMENT DES HABITATIONS (CHAMPS DE VILLE ET LA GOTTALAZ) AU RÉSEAU COMMUNAL DES EAUX USÉES»

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission, désignée par le Bureau du Conseil général pour étudier le préavis n° 6/2011, s'est réunie le jeudi 6 octobre 2011, à la Maison de commune, en présence de Monsieur Philippe CORTHÉSY, Municipal. Elle était composée de Mesdames et Monsieur Rose-Marie DUVOISIN, Maurice ROLLIER et Claire JAVET, rapporteur.

La commission remercie Monsieur CORTHÉSY pour la clarté des explications données pendant la séance.

La commission ne s'est pas préoccupée du financement des travaux, mission confiée à la Commission des finances. Elle a étudié le bien-fondé des travaux envisagés et a pris en compte les points suivants :

- Tous les autres domaines périphériques de la commune sont raccordés, à l'exception des Vullierens (problématique différente dépendant d'un futur accord avec Fontanetier).
- La Municipalité avait déjà souhaité raccorder les habitations "Champs de Ville" et "La Gottalaz" lors des travaux de raccordement de la Coudre. Cela n'avait pas été alors possible, notamment du fait des réticences d'un ancien propriétaire. Une chambre avait néanmoins été posée dans l'attente d'un futur raccordement.
- D'autres systèmes d'évacuation des eaux usées de ces habitations ont été étudiés. Aucun ne donne pleine satisfaction :
 - La tranchée filtrante fait courir des risques sanitaires (contamination des eaux captées). Elle a été refusée à juste titre par les services cantonaux.
 - L'agrandissement des actuelles fosses à purin ne résoudrait que momentanément le problème. En effet, si les domaines perdaient leur activité agricole pour se transformer en bâtiments d'habitation (ce qui doit être envisagé), l'utilisation des fosses serait alors interdite.
 - La création de fosses septiques créerait également des problèmes : ces fosses devraient être régulièrement vidées (sans doute plusieurs fois par année). Ces vidanges ne pourraient se faire que par camion spécialement équipé, qui déverserait ensuite les eaux usées à la STEP, provoquant alors l'engorgement de cette dernière qui ne possède pas de cuves de stockage suffisantes.

Le raccordement au réseau a l'avantage d'éviter tous ces écueils.

- L'ensemble des propriétaires est acquis à ce projet et est prêt à participer au financement des travaux. M. CORTHÉSY a souligné le vif désir des propriétaires de "faire les choses comme il faut", tant du point de vue légal que du point de vue responsable et citoyen.
- Dès que le raccordement sera effectué, le tarif appliqué au m³ d'eau sera le même qu'au village, à savoir Fr. 3.80.
- La pose éventuelle de tubes pour la Romande Énergie ou de câbles pour le Télé-réseau ne coûtera rien à la commune et ne se fera qu'à leur demande formelle.
- Le devis proposé tient compte des spécificités du terrain à creuser, et en particulier des secteurs de roche.

Au vu des éléments évoqués ci-dessus, la commission considère que la réalisation des travaux de raccordement des habitations précitées est indispensable. Le moment est favorable, la Municipalité rencontrant l'adhésion des propriétaires.

En conclusion, la commission vous recommande de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE BONVILLARS, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa Commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 - La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de raccordement précités.

Article 2 - Un crédit de Fr. 70'000.- est accordé pour la réalisation de ces travaux.

Mode de financement :

compte 1410.20 Raccordement Champs de Ville - La Gottalaz

Amortissement :

compte 461.331.07 s/5 ans

Bonvillars, le 9 octobre 2011

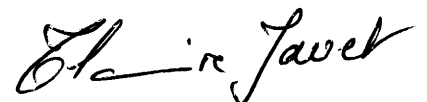
Rose-Marie DUVOISIN



Maurice ROLLIER



Claire JAVET



PREAVIS No 6/2011

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Raccordement des habitations (Champs de Ville et La Gottalaz) au réseau communal des eaux usées.

La Commission composée de Madame Catherine Rome, de M. Jean-Michel Jaquier et du rapporteur s'est réunie en date du 7 octobre. M. Frédéric Piguet, syndic et responsable des finances communales nous a présenté ce préavis et nous a donné les informations nécessaires. La commission le remercie pour sa disponibilité.

Ce projet de raccordement de ces deux maisons foraines assainira une situation ambiguë qui dure depuis plusieurs années. Le fait d'avoir raccordé, il y a plus de vingt ans, ces habitations au réseau de distribution d'eau et de n'avoir pas réalisé leur épuration a limité leurs possibilités de rénovation. En accord avec un plan financier accepté par les deux propriétaires, la commune nous soumet une demande de crédit de Fr. 70'000.- pour exécuter ces travaux.

Cette demande de crédit semble correspondre à l'importance de ces travaux bien que le montant prévu dans le plan d'investissement présenté par la Municipalité en septembre 2011 se montait à 50'000.- Fr.

Au vu des documents présentés et des renseignements fournis, la commission propose aux membres du Conseil Général d'accepter

- Un crédit de Fr. 70'000.- pour le raccordement des Champs de Ville et de La Gottalaz au réseau d'eaux usées. (Cpte 1410.20)
- Amortissement sur 5 ans par le cpte 461.331.07

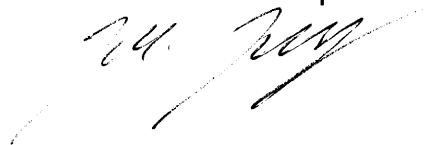
Bonvillars, le 10 octobre 2011

Pour la commission

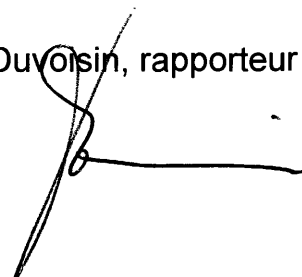
Catherine Rome



Jean-Michel Jaquier



Rémy Duvoisin, rapporteur



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 27 juin 2011
2. Information du service forestier
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis municipal n° 2/2011 : fixation d'une limite sur les aliénations et acquisitions immobilières, rapport de la commission des finances
5. Préavis municipal n° 3/2011 : régionalisation de la défense incendie (adhésion à l'association intercommunale et adoption des statuts), rapport de la commission
6. Préavis municipal n° 4/2011 : traitement et vacations des autorités communales, rapport de la commission des finances
7. Préavis municipal n° 5/2011 : fixation du plafond d'endettement, rapport de la commission des finances
8. Préavis municipal n° 6/2011 : raccordement aux eaux usées La Gottalaz-La Coudre, rapport de la commission
9. Divers

Le Président, Edouard Duvoisin, déclare l'assemblée ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Mesdames Sinia Zwissig, Christiane Gri, Monique Berney, Claude Fantoli et Sabine Rombolotto, ainsi que Messieurs Michel Narbel, Yves Ruchti, Jean-Frédéric Leuenberger, Raymond Colin et Boris Rombolotto sont assermentés par le président.

Modification de l'ordre du jour

Un point 8b, relatif à l'élection de suppléants aux différentes commissions, sera ajouté.

L'ordre du jour ainsi modifié sera suivi sous sa nouvelle forme.

1. Lecture et adoption du Procès-Verbal de la séance du 27 juin 2011

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Information du service forestier

Daniel Rappo, municipal, pose les questions qui sont venues plusieurs fois au sein du conseil et M. Pierre-Yves Masson, garde-forestier, y répond. Il explique son métier. Il précise qu'un plan d'aménagement donne le droit de couper ou non les arbres et qu'il est établi pour le bien-être de la forêt. Si l'année passée autant de bois a été coupé, c'était pour rattraper le retard et aussi pour répondre à la demande du marché. Suite à son exposé, une discussion est ouverte.

3. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Piguet :

- l'arrêté d'imposition ne sera pas modifié. Deux points d'impôts supplémentaires sont prévus pour financer la sécurité. Quant aux impôts cantonaux, ils baisseront de 2 points.

- une circulaire concernant les abris PCI oblige les futurs constructeurs à construire des abris.

- notre système mixte de taxation des déchets continuera ainsi l'année prochaine.

- le résultat des vendanges 2011 : 21'675 kilos de chasselas sont livrés à la Maison Schenk à 74,2° oechsle et 12'242 kilos à la CVB à 74,93° oechsle. Pour le gamay, 5914 kilos à 89,93° oechsle ont été livrés à la CVB.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011

Mme Sandra Luthi :

La nouvelle concierge de la grande salle est Mme Yvonne Fardel. Elle commencera son contrat le 7 novembre 2011.

M. Marco Scheibler :

- l'extension de la zone artisanale de la CVB sera présentée devant le conseil l'année prochaine.
- un comptage de véhicules « en Flusel » a été effectué en août dernier, les résultats seront communiqués lors d'un prochain conseil.
- les giratoires de la Poissine et du Mothey seront refaits en 2013, une déviation sera mise en place durant les travaux.

M. Daniel Rappo :

- une nouvelle convention a été signée pour la déchetterie de la Poissine.
- un petit sondage est en préparation à propos de la déchetterie. Le municipal demande que des conseillers participent à sa conception finale avant de l'envoyer en tout-ménage.

M. Philippe Corthésy :

- les travaux effectués à la STEP, une armoire électrique de commande et la mesure PL, ont dépassé le budget de frs 3'500.-.

4. Préavis municipal n° 2/2011 : fixation d'une limite sur les aliénations et acquisitions immobilières

Rémy Duvoisin, rapporteur de la commission des finances, lit le rapport. La limite est fixée à frs 40'000.- La parole n'est pas demandée. Au vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal n° 3/2011 : régionalisation de la défense incendie (adhésion à l'association intercommunale et adoption des statuts)

Willy Viguet lit le rapport de la commission. La discussion est ouverte.

Philippe Corthésy insiste sur l'importance de l'adhésion à l'association intercommunale, mais aussi sur la nécessité de refuser les statuts. Yverdon a droit à 4 membres dans le comité et il reste trois membres pour toutes les autres communes (soit 22).

Libero Zuppiroli demande s'il est grave qu'Yverdon ait tous ces postes ?

Philippe Corthésy répond que leur avis n'aura aucune importance et que les petites communes aimeraient plus de considération.

Jean-Frédéric Leuenberger demande la position des autres communes.

Selon Philippe Corthésy 22 communes ont préparé ce dossier. Il y a déjà 14 communes qui ont adhéré à la régionalisation tout en refusant les statuts.

Pierre Jaquier souligne qu'Yverdon compte 25'000 habitants. Qu'en est-il de toutes les autres communes ?

Philippe Corthésy répond que les 14 communes qui ont refusé les statuts comptent 4'500 habitants.

Jean-Michel Jaquier confirme que si Yverdon lève la main, les petites communes ne peuvent plus rien faire.

Philippe Corthésy explique que c'est plus ou moins autorisé d'accepter d'entrer dans l'association tout en refusant ses statuts, mais que c'est la seule manière d'entrer en discussion.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011

Les conseillers acceptent à l'unanimité d'adhérer à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours, tout en refusant à l'unanimité les statuts de celle-ci.

6. Préavis municipal n° 4/2011 : traitement et vacations des autorités communales

Rémy Duvoisin, rapporteur de la commission des finances, lit le rapport.

Au vote, les traitements et vacations des autorités communales pour la nouvelle législature 2011-2016 sont acceptés à l'unanimité.

7. Préavis municipal n° 5/2011 : fixation du plafond d'endettement

Rémy Duvoisin, rapporteur de la commission des finances, lit le rapport.

Frédéric Piguet, Syndic, précise qu'il s'agit des dépenses d'investissement pour la prochaine législature qui sont prévues à 2 millions. Cependant, la Municipalité demande 3 millions pour avoir une marge.

Le plafond d'endettement, fixé à frs 3'500'000.-, est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal n° 6/2011 : raccordement aux eaux usées La Gottalaz-La Coudre

Claire Javet et Remy Duvoisin, rapporteurs de leur commission, lisent leurs rapports.

Philippe Corthésy précise que la demande de frs 70'000.- est plus élevée que prévue. Cela suite à un sondage sur certains terrains très rocheux.

Jean-Frédéric Leuenberger relève qu'il est toujours possible de vidanger les fosses à purin et demande si ces raccordements sont vraiment nécessaires.

Philippe Corthésy répond que sans bétail, ces maisons n'ont plus le droit d'utiliser les fosses à purin. Il est obligatoire de louer un camion pour vider les fosses, car les bossettes ne sont plus autorisées. Comme notre STEP n'a pas de bassin supplémentaire, la commune devrait prévoir un dépotoir. Les camions ont une grande contenance, alors les fermes isolées se regroupent pour baisser leurs frais. Mais l'arrivée à la STEP cause chaque fois des soucis, car il y a trop de boue déversée en même temps.

Au vote, les travaux de raccordement aux eaux usées des fermes des Champ-de-Ville et La Gottalaz sont acceptés à l'unanimité.

8b. Elections complémentaires

Monique Berney est nommée suppléante scrutatrice.

Boris Rombolotto et Pierre Jaquier deviennent suppléants de la commission de gestion.

Claude Luthi sera le deuxième suppléant à la commission des finances.

Christiane Gri est élue suppléante à la commission de recours.

Comme la commune a dépassé les 500 habitants, nous avons droit à un deuxième délégué à l'arrondissement scolaire. Sabine Rombolotto est élue et se joindra à Catherine Rome pour cette mission.

9. Motions, interpellations, questions

Libero Zuppiroli remercie la Municipalité pour l'information sur les forêts et met à disposition quelques dossiers sur la forêt de Fumeville.

Frank Siffert trouve décevant que le jardin de la Cour tombe en ruine. Il ne dénigre pas le travail du propriétaire actuel, mais trouve qu'il y a certains traits du jardin qui disparaissent.

Frédéric Piguet précise que c'est un jardin privé.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011

Frank Siffert répond qu'il parle bien des structures du jardin, donc des travaux qui doivent être réalisés par le propriétaire.

Frédéric Piguet répondra à cette demande lors d'un prochain conseil.

Claude Luthi demande pourquoi la commune de Bonvillars livre une partie de son raisin à la Maison Schenk, alors qu'il y a la CVB sur place.

Selon Frédéric Piguet, il faut être sociétaire pour être mieux payé à la cave. Une demande de crédit pour l'achat de parts sociales sera présentée prochainement au conseil.

Jean-Frédéric Leuenberger propose que les documents du conseil soient librement à disposition de tous les citoyens intéressés.

Frédéric Piguet, qui a reçu un mail de demande, précise que celui-ci aurait dû être adressé au bureau du conseil et non à la Municipalité.

Edouard Duvoisin explique qu'auparavant seuls les membres du conseil recevaient la version papier. Quand la décision a été prise de mettre les documents à disposition sur Internet, ils ont été mis, comme précédemment, uniquement à disposition des membres du Conseil.

Jean-Michel Jaquier souligne que tout le monde peut faire partie du conseil, donc tout le monde devrait avoir accès aux documents.

En tant que citoyen, Daniel Rappo trouve que l'information doit être transparente.

Frank Siffert propose que chaque habitant intéressé, et sur sa demande, reçoive le code d'accès pour lire les documents du conseil.

Daniel Rappo rappelle le sondage sur la déchetterie. Il demande que des conseillers s'investissent pour qu'on puisse officiellement le distribuer.

L'assemblée est levée à 21h50

Le Président :

La Secrétaire :



MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Tél. (024) 436 12 50
Fax (024) 436 12 50
Contact : F. Piguet, syndic

Bonvillars, le 15 novembre 2011

AU CONSEIL GENERAL
de la commune de
1427 Bonvillars

PREAVIS NO 7/2011

BUDGET 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2012, adopté par la Municipalité en séance du 07 novembre 2011.

Le budget met en évidence les éléments suivants :

Charges	1'847'569.00	
Produits	1'675'294.00	
Excédent de charges		172'275.00

Quelques informations :

Impôt sur le revenu (cp 210.400.01).

En tenant compte de l'augmentation de la population et du montant prélevé en 2010, on pourrait espérer davantage que Fr. 700'000.-.

Participation au financement des écoles de musique (cp 150.351.00)
1^{ère} mention dans le budget communal : Fr. 2'270.-

Péréquation et facture sociale (cp 220.352.00 ~~+ cp 720.351.00~~) ~~220.452.000~~
Les services de l'Etat estiment notre participation à Fr. 309'825.-

Grande salle (no 351.318.05)
Un montant de Fr. 20'000.- est affecté à l'étude du chauffage du complexe de la Cour et à la rénovation de la cuisine-buvette

Cand-Landi (cp 451.352.01)
Suite à la signature d'une nouvelle convention entre l'entreprise et les 3 communes partenaires (Bonvillars, Concise, Corcelles), ce poste doit être augmenté

Enseignement primaire et secondaire (cp 510.352.01 et 02)
Il n'y a plus une facture globale, mais deux séparées.
Augmentation de Fr. 6'607.- (par rapport au cp 2010)

Participation au financement de la police (cp 610.351.00)
1^{ère} mention dans le budget communal en 2012 : Fr. 47'155.-
Pour aider les communes à financer ce nouveau poste, le Canton a renoncé à 2pts d'impôts en faveur des bourses communales

Défense contre l'incendie (cp 650.430.00)

Etant donné la non-acceptation du règlement SDIS, la Municipalité maintient la taxe non-pompier pour 2012. La loi nous y autorise, car les nouvelles structures devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013

STEP (cp 462.) 331.01

Traitement des boues à Ependes : 23'000.- contre 18'000.- en 2011 ; évolution due à l'augmentation de la population

Amortissements légaux : Fr. 170'343.00

Bâtiment le Moulin	36'000.00
Canalisation En Rietgaz	13'000.00
Route En Rietgaz	12'000.00
3 ^{ème} classe	18'667.00
Ancienne Poste	14'000.00
Aménagement quartier sur la Vigne	10'000.00
Chemin des Sources	10'000.00
Croix-des-Terreux	15'600.00
Route sous la Cave	6'000.00
Noms des rues	4'000.00
Etude aménagement des rues	1'076.00
Remplacement collecteurs Puits-Midi	30'000.00

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil général de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bonvillars

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- ayant pris connaissance du préavis municipal no 7/2011 du 15 novembre 2011
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Décide :

- 1) d'approuver le budget communal 2012 tel que présenté.
- 2) d'approuver le budget de la STEP 2012 tel que présenté

.....

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

Annexe : - projet budget 2012

Le Syndic   La Secrétaire : 

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2012		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
1	ADMINISTRATION GENERALE	203'780	14'000	199'400	12'000	206'398.79	42'112.20
101	Conseil général	6'000	0	5'500	0	5'421.60	0.00
300.00	Jetons de présence-Commissions-Bureau	4'500		4'000		4'408.35	
306.00	Ind.et remboursement de frais	1'000		1'500		808.80	
310.00	Imprimés et fournitures de bureau	500		0		204.45	
102	Municipalité	24'600	0	23'600	0	22'264.95	0.00
300.00	Traitement des municipaux	21'000		20'000		18'607.45	
306.00	Ind.et remboursement de frais	3'500		3'500		3'657.50	
309.00	Autres charges	100		100		0.00	
110	Administration	165'910	12'000	170'300	12'000	174'182.24	38'550.20
301.00	Traitement du personnel administration	48'000		46'000		44'908.20	
301.01	Traitement du personnel exploitation	0		0		0.00	
303.00	Assurances sociales	22'000		22'000		18'057.75	
304.00	Caisse de retraite	12'000		10'000		9'802.20	
305.00	Assurances accident et maladie	10'000		8'000		9'478.65	
306.00	Indemnisation et remboursement de frais	4'000		4'000		2'787.75	
309.00	Autres charges	1'000		1'000		349.95	
310.00	Imprimés et fournitures de bureau	2'000		7'000		1'821.30	
310.01	Journaux, annonces off., textes légaux, etc.	3'000		2'000		1'568.15	
311.00	Achat mobilier et matériel	4'000		3'000		1'138.75	
311.01	Maintenance et petit matériel informatique	6'000		3'000		5'255.50	
317.00	Réceptions et manifestations	3'000		2'500		1'477.95	
318.00	Honoraires et prest. service, assurances	9'000		15'000		15'739.34	
318.01	Natel: 079 424.30.63	500		500		614.00	
318.04	Frais de poursuites et de rappels	300		300		108.00	
319.00	Taxes, cotisations et divers	7'000		8'000		6'958.40	
331.00	Amortissement programme informatique	0		5'000		25'044.05	
351.00	Part à des charges cantonales	22'610		21'000		17'916.55	
352.00	Part à des charges autres comm. /état civil	7'000		8'000		6'225.75	
365.00	Dons, aides et subventions casuels	4'500		4'000		4'930.00	
431.00	Emoluments		5'000		5'000		4'435.40
435.00	Ventes et prestations de service		3'000		3'000		2'470.00
436.00	Remboursement de tiers (APG), ass. div. et AVS		3'000		3'000		25'583.55
465.00	Participations et subventions de tiers		1'000		1'000		6'061.25
469.00	Dons		0		0		0.00
150	COMPTE TAMPON METROPOLITAIN	2'270	0	0	0	0.00	0.00
351.00	Loi sur école de musique LEM	2'270		0		0.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2012		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
160	Tourisme	5'000	2'000	0	0	4'530.00	3'562.00
352.00	Part Maison des Terroirs	5'000		0		4'530.00	
406.06	Taxe de séjour résidences secondaires		2'000		0		3'562.00
2	FINANCES	163'932	968'640	107'667	848'500	200'143.25	1'400'141.20
210	Impôts	9'500	894'700	13'000	818'500	8'016.18	966'266.47
318.00	Frais de perception des impôts	8'500		8'000		7'845.35	
329.00	Défalctions	0		0		0.01	
330.00	Défalctions	1'000		5'000		170.82	
400.01	Impôt sur le revenu		700'000		580'000		751'057.39
400.02	Impôt sur la fortune		85'000		110'000		86'232.69
400.03	Impôt à la source		6'000		6'000		10'038.69
401.01	Impôt sur le bénéfice personnes morales		28'000		40'000		27'640.15
401.02	Impôt sur le capital personnes morales		3'000		20'000		1'122.90
401.03	Impôt complémentaire sur les immeubles p.m.		500		500		462.90
402.00	Impôt foncier		45'000		45'000		40'746.70
404.00	Droits de mutation		5'000		5'000		23'067.90
405.00	Impôt sur les successions et donations		6'000		1'000		8'731.30
406.01	Impôt sur les chiens		1'500		1'800		1'500.00
406.04	Taxe sur les appareils automatiques		0		100		0.00
422.00	Intérêts de retard		100		100		0.00
441.00	Recettes sur les gains immobiliers		10'000		5'000		10'916.30
441.01	Impôt des frontaliers		4'600		4'000		4'749.55
220	Finances	135'765	73'940	76'000	30'000	173'460.07	433'874.73
321.00	Intérêts des dettes à court terme	3'000		1'000		2'771.07	
351.00	Compte de régulation	0		0		0.00	
352.00	Partic.des communes, péréquation, EtaCom.	132'765		75'000		170'689.00	
422.00	Revenu des capitaux du patrimoine financier		35'000		30'000		45'820.73
452.00	Partic.des com.,boucllement cpte rég. Etatcom		38'940		0		388'054.00
230	Amortissement et réserve non-ventilés	18'667	0	18'667	0	18'667.00	0.00
331.00	Amortissement obl. patrim. administratif	18'667		18'667		18'667.00	
3	DOMAINES ET BATIMENTS	418'750	520'854	452'300	536'094	937'362.30	647'318.14
310	Terrains	2'500	16'700	2'000	15'500	740.00	16'700.65
301.00	Traitement de l' employé communal	2'000		2'000		740.00	
314.00	Entretien des terrains	500		0		0.00	
423.00	Locations des terrains		16'700		15'500		16'700.65

Comptes de fonctionnement
(par chapitres)

		Budget 2012		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
320	Forêts	161'750	135'000	187'300	157'000	275'907.38	266'043.39
300.00	Vacations des municipaux	2'500		2'000		2'708.45	
301.00	Traitement de l'employé communal	250		0		260.00	
308.01	Ass.-Exploitation, coupes, plantations	104'000		130'000		212'873.63	
308.02	Ass.-Entretien des plantations	8'000		8'000		21'957.95	
308.03	Débardage-Epareuse-Broyage	5'000		5'000		2'956.30	
309.00	Autres charges	200		500		0.00	
310.00	Journaux, annonces, bureau, cotisations	800		800		625.00	
311.00	Achat de matériel, machines	0		0		15.00	
314.00	Entretien des forêts-gestion technique	0		0		259.00	
314.01	Entretien des chemins	9'000		9'000		8'694.55	
352.00	Participation garde-forestier	32'000		32'000		25'557.50	
435.01	Vente de bois de service		65'000		85'000		111'446.80
435.02	Vente de bois d'industrie		50'000		22'000		90'173.94
435.03	Vente de bois de feu		7'000		37'000		7'275.00
444.00	Subsides		0		0		1'098.60
451.00	Participations et remboursements du canton		13'000		13'000		55'649.05
465.00	Participation de tiers, propriétaires		0		0		400.00
330	Vignes	66'500	99'400	67'500	94'400	62'308.42	101'746.00
300.00	Vacations des municipaux	500		500		0.00	
301.00	Traitement de l'employé communal	30'000		35'000		26'996.00	
301.01	Traitement du personnel	20'000		15'000		16'758.55	
311.00	Achat de matériel, machines	1'500		1'500		383.00	
313.00	Achats produits, engrais, plants	5'000		7'000		5'404.10	
313.01	Achat de bouteilles	4'500		2'500		5'711.77	
314.00	Vinification	0		1'000		0.00	
315.00	Tracteur	3'000		3'000		5'337.25	
319.00	Cotisations et divers	2'000		2'000		1'717.75	
435.00	Vente de vin		2'000		2'000		4'242.00
435.01	Vente de raisin		97'000		92'000		97'104.00
437.00	Location vignes		400		400		400.00
340	Bâtiments-Patrimoine administratif	17'000	0	17'000	0	14'866.80	0.00
300.00	Vacations des municipaux	2'500		2'500		1'734.25	
315.00	Entretien du matériel	500		500		0.00	
318.00	Assurance incendie	10'500		11'000		10'255.05	
319.00	Dégâts d'eau et bris de glaces	3'500		3'000		2'877.50	
351	Grande salle	44'900	20'500	29'900	20'000	23'173.60	20'231.00
301.00	Conciergerie	4'500		1'000		848.20	
301.01	Traitement de l'employé communal	500		5'500		4'300.00	
311.00	Achat de matériel-engins	2'000		2'000		0.00	
312.00	Electricité, chauffage	12'000		12'000		14'177.45	
313.00	Achat fournitures, march., produits entretien	1'000		1'000		478.60	
314.00	Entretien du bâtiment	3'500		7'000		3'027.55	
315.00	Entretien du mobilier et matériel	1'000		1'000		0.00	
318.00	PTT (024) 436.19.19	400		400		341.80	
318.05	Etude rénovation	20'000		0		0.00	
127.00	Locations diverses		5'000		5'000		4'600.00
127.01	Locations groupement scolaire		15'500		15'000		15'631.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Budget 2012 Revenu	Charges	Budget 2011 Revenu	Charges	Compte 2010 Revenu
352	Le Moulin	50'300	51'200	50'400	51'200	253'418.00	48'003.80
301.00	Traitement de l'employé communal	1'000		1'000		0.00	
312.00	Electricité, chauffage	7'000		7'000		6'881.75	
312.01	Electricité, locaux de service	100		200		101.30	
313.00	Achat fournitures, march., produits entretien	200		200		0.00	
314.00	Entretien du bâtiment	6'000		6'000		10'434.95	
332.00	Amortissement	36'000		36'000		236'000.00	
427.01	Location Hoh Markus		20'400		20'400		15'730.00
427.02	Location Corthésy		17'400		17'400		18'713.80
427.04	Location Fernandes J.		13'400		13'400		13'560.00
353	Collège	27'500	96'167	27'500	96'167	45'780.40	94'774.00
301.00	Conciergerie	6'000		6'000		6'068.95	
311.00	Achat de matériel, mobilier	500		500		0.00	
312.00	Electricité, chauffage	13'000		13'000		10'846.90	
312.01	Remboursement loyer	0		0		4'200.00	
313.00	Achat fournitures, march., produits entretien	1'000		1'000		459.40	
314.00	Entretien du bâtiment	7'000		7'000		24'205.15	
427.00	Location Berney Joel		27'000		27'000		29'100.00
427.01	Locations classes		44'500		44'500		44'507.00
427.02	Participation à l'amortissement		18'667		18'667		18'667.00
427.03	Location accueil de jour (RADEGE)		6'000		6'000		2'500.00
354	Eglise	3'300	300	3'500	300	2'230.45	150.00
301.00	Conciergerie	800		1'000		523.00	
312.00	Electricité, chauffage	1'800		1'800		1'707.45	
313.00	Achat fournitures, march., produits entretien	200		200		0.00	
314.00	Entretien du bâtiment	500		500		0.00	
427.00	Mariage		300		300		150.00
355	Maison de Commune	8'700	0	27'400	0	7'201.25	0.00
301.00	Conciergerie	1'600		1'500		1'492.40	
311.00	Achat de matériel, mobilier	100		100		0.00	
312.00	Electricité, chauffage	3'000		3'000		2'886.50	
314.00	Entretien des bâtiments	2'000		21'000		1'184.45	
318.00	PTT (024) 436.12.50	2'000		1'800		1'637.90	
356	Ancienne Poste	24'500	44'760	29'000	44'760	224'688.05	43'157.05
312.00	Electricité, chauffage	5'500		5'000		5'325.35	
314.00	Entretien	5'000		10'000		5'362.70	
331.00	Amortissement	14'000		14'000		214'000.00	
427.01	Location Ayala		14'760		14'760		14'760.00
427.02	Location Krebs - Curtis		21'600		21'600		19'997.05
427.03	Location Fivaz		8'400		8'400		8'400.00
357	La Cour locatif	9'800	33'600	9'300	33'600	24'098.15	35'092.25
312.00	Electricité, chauffage	5'000		5'000		5'046.50	
312.01	Electricité garage	800		300		783.80	
314.00	Entretien des bâtiments	4'000		4'000		18'267.85	
427.01	Location Colin		17'400		17'400		16'969.70
427.02	Location Fernandes		0		0		572.55

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2012		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
427.03	Location Parente José		16'200		16'200		17'550.00
358	La Combaz	1'500	22'867	1'500	22'867	2'530.15	21'000.00
314.00	Entretien des bâtiments	1'500		1'500		2'530.15	
427.00	Location du chalet		22'867		22'867		21'000.00
359	Cave et Annexes	500	360	0	300	419.65	420.00
301.00	Conciergerie	500		0		0.00	
314.00	Entretien des bâtiments	0		0		419.65	
427.00	Location pressoir		360		300		420.00
4	TRAVAUX	308'726	116'500	284'300	96'000	390'888.60	157'885.85
430	Routes	118'776	2'000	124'600	2'000	125'646.45	12'323.65
300.00	Vacations municipaux	3'500		3'500		2'557.75	
301.00	Traitement de l' employé communal	14'000		11'000		12'900.00	
306.00	Indemnisation et remboursement de frais	100		100		61.35	
311.00	Achat de matériel, machines	3'000		3'000		8'628.90	
312.00	Eclairage public	7'000		6'500		5'181.30	
313.00	Matériels divers, carburants	3'000		3'000		3'475.00	
314.01	Entretien des parcs	500		0		518.40	
314.02	Entretien des routes	30'000		42'000		25'180.15	
314.03	Entretien éclairage public	2'000		2'000		1'430.00	
314.04	Canalisations	5'000		5'000		0.00	
314.05	Etudes	0		8'000		4'648.30	
315.00	Tracteur	3'000		2'000		1'334.30	
318.00	Déblaiement neige	8'000		5'000		8'037.55	
319.00	Taxes, impôts, assurances véhicules	1'000		1'000		0.00	
331.01	Amortissement travaux routes	12'000		12'000		12'000.00	
331.03	Amortissement travaux sous Caves	6'000		6'000		10'000.00	
331.04	Amortissement étude aménagement des rues	1'076		0		0.00	
331.05	Amortissement " Croix des Terreaux"	15'600		10'500		15'600.00	
331.06	Amortissement noms des rues	4'000		4'000		14'093.45	
434.01	Taxes uniques de raccordement, eaux claires		2'000		2'000		8'373.50
435.00	Participation des propriétaires à la réfection des chemins sur la vigne		0		0		3'950.15
440	Parcs, promenades, cimetière	12'400	0	17'400	0	68'641.80	0.00
301.00	Traitement de l' employé communal	7'000		6'000		6'600.00	
311.00	Achat de matériel, machines	1'000		1'000		364.60	
314.00	Entretien	3'000		3'000		2'503.85	
315.00	Tracteur	1'000		1'000		907.50	
319.00	Taxes, impôts et assurances véhicules	400		400		0.00	
331.00	Amortissement véhicule tout usage	0		6'000		23'999.00	
331.01	Amortissement place de jeux	0		0		34'266.85	
451	Ordures ménagères et déchetterie	43'500	32'500	30'000	32'000	38'869.50	38'869.50
301.00	Traitement de l'employé communal	5'500		5'000		5'400.00	
311.00	Achat matériel, (sacs enfants)	3'000		1'000		2'790.25	
352.00	STRID	15'000		20'000		14'676.55	
352.01	Cand-Landi	20'000		4'000		12'953.05	
381.00	Attribution fonds de réserve	0		0		3'049.65	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2012		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
434.02	Ristourne des sacs ordures STRID		12'000		14'000		17'414.10
434.03	Taxe personnelle déchets		20'000		16'000		20'339.40
435.04	Produits de récupération(verres)		500		2'000		1'116.00
461	Réseau d'égouts	134'050	82'000	112'300	62'000	157'730.85	106'692.70
300.00	Vacations municipaux	0		0		1'867.90	
301.00	Traitement de l'employé communal	2'000		1'000		10'100.00	
314.00	Entretien canalisations et collecteurs	2'000		2'000		740.30	
314.04	Vidange fosses sceptiques	1'000		3'000		879.75	
318.00	Honoraires et prestations de service	0		0		20.20	
331.01	Amortissement travaux Rietgaz	13'000		13'000		70'000.00	
331.03	Amortissement quartier Sur la Vigne	10'000		10'000		10'000.00	
331.04	Amortissement "chemin des Sources"	10'000		10'000		10'000.00	
331.05	Amortissement collecteurs Puits-Midi	30'000		0		0.00	
331.06	Amortissement STEP Ependes	0		0		4'000.00	
352.00	Participation de Bonvillars aux frais de la STEP	66'050		73'300		50'122.70	
434.00	Taxe d'épuration des eaux		40'000		30'000		41'694.75
434.01	Taxes uniques de raccordement, eaux usées		2'000		2'000		9'738.90
434.03	Taxe entretien des collecteurs		40'000		30'000		40'664.05
436.00	Participation de tiers (subsidés PGEE, subv.)		0		0		14'595.00
462	STEP	0	0	0	0	0.00	0.00
436.02	Frais de personnel communal pour l'exploitation de la STEP		0		0		0.00
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	325'194	0	298'800	500	309'263.70	0.00
510	Enseignement primaire et secondaire	220'894	0	198'000	0	214'287.00	0.00
352.01	Participation au primaire	92'182		198'000		214'287.00	
352.02	Participation au secondaire	128'712		0		0.00	
530	Enseignement spécialisé	98'000	0	98'000	0	87'851.00	0.00
351.00	Participation cantonale	98'000		98'000		87'851.00	
540	Office orientation professionnelle	0	0	0	0	0.00	0.00
351.00	Participation cantonale	0		0		0.00	
580	Temples et cultes	6'300	0	2'800	500	7'125.70	0.00
309.00	Autres charges	200		200		0.00	
365.01	Participation paroisse protestante	4'000		1'000		4'163.65	
365.02	Participation paroisse catholique	2'000		1'500		2'882.85	
365.03	Participation paroisse langue allemande	100		100		79.20	
400.00	Subsidés / réparti. paroisse de l'Arnon		0		500		0.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2012		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
6	POLICE	81'687	15'300	28'532	12'200	26'555.75	21'474.00
610	Corps de police	47'155	0	0	0	0.00	0.00
351.00	Réforme policière	47'155		0		0.00	
620	Contrôle des habitants	2'000	3'000	2'000	2'200	2'439.10	2'851.00
318.00	Emoluments versés	2'000		2'000		2'439.10	
431.00	Emoluments facturés		3'000		2'200		2'851.00
630	Police sanitaire	300	300	0	0	446.00	0.00
352.04	Participation destruction déchets carnés	300		0		446.00	
436.00	Remboursement taxe déchets carnés		300		0		0.00
640	Service des inhumations	1'000	0	1'000	0	637.65	0.00
301.00	Traitement de l'employé communal	100		100		200.00	
310.00	Annonces journaux	0		100		0.00	
314.00	Frais de creuse et remblayage	400		400		0.00	
318.00	Frais de transports des pompes funèbres	200		200		172.20	
318.05	Honoraires et prestations de services	300		200		265.45	
650	Défense contre l'incendie	19'232	12'000	11'532	10'000	14'325.00	14'325.00
301.03	Solde corps sapeurs-pompiers	8'000		8'000		8'160.00	
309.01	frais cours, formation	1'000		200		0.00	
310.00	Frais administratifs, imprimés, règlement	150		150		0.00	
311.00	Achat équipement	2'000		400		431.50	
311.06	Achat matériel	300		300		0.00	
315.00	Entretien du matériel	700		500		628.45	
318.01	Swissphone.ch, Telepage Security	432		432		432.00	
318.02	Swisscom Fixnet: 024 436.17.49	850		850		807.00	
319.00	Frais CR	300		300		27.90	
319.01	Frais divers	1'000		400		866.20	
352.00	Part. à des charges autres communes	4'500		0		0.00	
380.00	Attribution fonds de réserve	0		0		2'971.95	
430.00	Taxe non-pompier		4'000		4'000		6'300.00
465.00	Subsides ECA, cours et formation		8'000		6'000		8'025.00
660	Protection civile	12'000	0	14'000	0	8'708.00	4'298.00
351.00	Participations cantonales	0		2'000		0.00	
352.00	Participation assoc. intercom. PC	12'000		12'000		8'708.00	
430.00	Contribution rempl.non construction abri PC		0		0		0.00
480.00	Attribution fonds de réserve		0		0		4'298.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2012		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
7	SECURITE SOCIALE	298'000	0	277'000	100'000	555'234.85	401'762.00
720	Prévoyance sociale cantonale	244'000	0	229'000	100'000	516'178.25	401'762.00
351.00	Pr.compl.AVS/AI-prév.aide soc.-prot.jeunesse	216'000		205'000		494'469.00	
351.01	FAGE (accueil de jour des enfants)	20'000		20'000		14'742.50	
351.02	ARAS	8'000		4'000		6'966.75	
451.00	Participations et remboursements du canton		0		100'000		401'762.00
730	Santé publique	54'000	0	48'000	0	39'056.60	0.00
365.00	AVASAD (soins à domicile)	54'000		48'000		39'056.60	
8	SERVICES INDUSTRIELS	47'500	40'000	47'800	37'000	69'404.00	49'020.00
810	Service des eaux	47'500	40'000	47'800	37'000	69'404.00	49'020.00
300.00	Vacations des municipaux	1'000		1'000		0.00	
301.00	Traitement de l' employé communal	8'000		8'000		6'800.00	
311.00	Achat matériel, compteurs	2'000		2'500		1'998.10	
312.01	Achat eau	15'000		15'000		15'780.10	
312.03	Consommation d'électricité	5'000		5'000		4'612.35	
314.00	Entretien réseau et station pompage	14'000		7'000		10'709.00	
318.00	Honoraires et prestations de service	2'500		2'500		2'305.45	
331.00	Amortissement réservoir du Devens	0		6'800		27'199.00	
434.01	Taxes uniques de raccordement,dist.d'eau		2'000		2'000		11'821.00
435.00	Vente d'eau		38'000		35'000		36'937.80
480.00	Prélèvement fonds de réserve		0		0		261.20
Total des charges		1'847'569		1'695'799		2'695'251.24	
Total des revenus			1'675'294		1'642'294		2'719'713.39
Excédent de dépenses			172'275		53'505		
Excédent de revenus						24'462.15	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2012		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
1	Administration	1'050	0	650	0	23.22	0.00
110	Administration	1'050	0	650	0	23.22	0.00
301.00	Traitement personnel administration	1'000		600		0.00	
318.00	Frais de gestion	50		50		23.22	
2	Finances	0	30	0	50	0.00	34.65
220	Finances	0	30	0	50	0.00	34.65
422.00	Intérêts bruts		30		50		34.65
4	TRAVAUX	70'000	71'020	78'400	79'000	54'005.00	53'993.55
462	STEP	70'000	71'020	78'400	79'000	54'005.00	53'993.55
300.00	Vacations des municipaux	1'000		2'000		800.00	
301.00	Traitement personnel communal	7'000		12'000		14'119.35	
301.01	Traitement du personnel	7'000		0		0.00	
311.00	Achat matériel	1'000		1'000		0.00	
312.00	Electricité	8'000		8'500		7'604.75	
312.01	Consommation d'eau et frais d'épuration (eau consommée)	1'600		0		1'578.10	
314.00	Entretien	10'000		23'500		1'668.45	
314.01	Traitement des boues Ependes	23'000		18'000		22'181.10	
318.00	Honoraires et prestations de service	6'000		8'000		5'738.45	
318.02	PTT (024) 436.25.86	400		400		314.80	
331.01	Amortissement STEP "Ependes"	5'000		5'000		0.00	
436.00	Particip. de tiers (subsidés PGEE,subv)		0		0		0.00
436.01	Participation de la Commune de Champagne		4'000		4'700		3'176.10
436.02	Participation de la Commune d'Onnens		1'000		1'000		694.75
436.03	Participation Commune de Bonvillars		66'020		73'300		50'122.70
Total des charges		71'050		79'050		54'028.22	
Total des revenus			71'050		79'050		54'028.20
Excédent de dépenses							0.02

PREAVIS No 7/2011

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Budget 2012

La Commission composée de Madame Catherine Rome, de M. Jean-Michel Jaquier et du rapporteur s'est réunie en date du 22 novembre. M. Frédéric Piguet, syndic et responsable des finances communales nous a présenté ce préavis et nous a donné les informations nécessaires. La commission le remercie pour sa disponibilité.

Le préavis municipal concernant ce budget 2012 vous a présenté les principales modifications apportées au ménage communal. Après en avoir analysé le contenu et reçu les explications, la commission peut relever les points suivants

Le budget 2012 est calqué sur les comptes 2010 avec les modifications apportées aux participations cantonales ainsi qu'aux amortissements légaux adoptés lors des demandes de crédit.

La péréquation ainsi que la facture sociale semble avoir été mieux ciblées et reflètent la situation financière actuelle. Ce montant représente toujours une dépense importante.

Le nouveau poste concernant la police (47'155 fr.), en compensation de 2 points d'impôts, provient du transfert des charges de la sécurité du canton à la commune.

L'élimination des déchets reste un problème. Le fait de la révision de la convention par la maison Cand-Landi pénalisera les finances communales (+ 16'000.- fr.).

Le résultat de clôture du budget présente un déficit de 172'275 fr. Comparé aux amortissements légaux de 170'343 fr. sur des investissements francs de dettes, le résultat réel réduit le déficit à 1932 fr.

Le budget de la STEP quant à lui n'apporte pas de commentaires particuliers. Sa séparation du budget du ménage communal provient du fait de conventions intercommunales entre notre commune d'une part et les communes de Champagne et d'Onnens d'autre part.

Au vu des documents présentés et des renseignements fournis, la commission propose aux membres du Conseil Général

1. d'approuver le budget communal 2012
2. d'approuver le budget de la STEP 2012

Bonvillars, le 1^{er} décembre 2011

Pour la commission

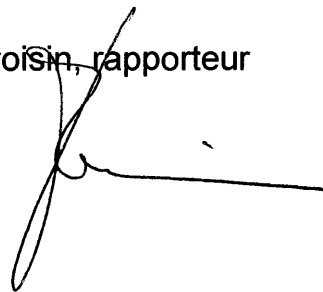
Catherine Rome



Jean-Michel Jaquier



Rémy Duvoisin, rapporteur





MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Tél. (024) 436 12 50
Fax (024) 436 12 50

Contact : Frédéric Piguet, syndic

Bonvillars, le 14 novembre 2011

Au Conseil général
de la commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

PREAVIS MUNICIPAL No 8/2011

Achat de 22 parts sociales de la Cave des Viticulteurs (CVB)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En automne 2010, la Municipalité a été approchée par la Cave des Viticulteurs de Bonvillars, pour que l'entier du vignoble communal soit vinifié par la coopérative sise au village. En effet, la CVB a enregistré un fléchissement du volume d'encavage, suite à une diminution de la surface viticole traitée par la CVB.

Pour rappel, la récolte du vignoble communal, d'une superficie de 33'068 m², est actuellement vinifiée de la façon suivante :

- La Maison Schenk de Rolle achète la production d'une surface de chasselas de 18'068 m², soit 21'675 kg.
- La CVB acquiert la production de 5'000 m² de gamay, soit 5'000 kg, et le solde de la surface de chasselas, soit 10'000 m² produisant 11'250 kg.

Actuellement, la Commune est propriétaire de 33 parts sociales acquises gratuitement ; 11 nous ont été transmises dernièrement par d'anciens propriétaires de Clos Libert à Champagne et 2 par un propriétaire d'Onnens.

A ce jour, nous avons donc les parts nécessaires pour la surface que nous livrons à la CVB (soit pour 14'850 m²), sachant que l'art. 5 des statuts précise qu'une part sociale correspond à une surface viticole de 450 m².

Mais, l'article 11 indique aussi que l'entier de la récolte d'un sociétaire doit être livré à la coopérative. L'opportunité se présente d'acquérir 22 parts sociales d'un viticulteur qui souhaite les vendre à Fr. 200.- la part (soit Fr. 4'400.- au total).

Devenir membre à part entière de la CVB, c'est soutenir une coopérative établie sur le territoire communal, entreprise qui offre une quinzaine de postes de travail et dont le nom est associé à celui de notre commune.

CONCLUSIONS

Le conseil général de Bonvillars

- Vu le préavis municipal no 8/2011 du 14 novembre 2011
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'augmenter sa participation dans la CVB en acquérant 22 parts sociales
2. d'acheter ces 22 parts sociales pour un montant de Fr. 4'400.-

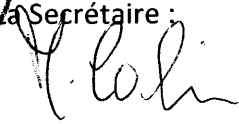
.....

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2011.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Le Secrétaire :

PREAVIS No 8/2011

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Achats parts sociales CVB

La Commission composée de Madame Catherine Rome, de M. Jean-Michel Jaquier et du rapporteur s'est réunie en date du 22 novembre. M. Frédéric Piguet, syndic et responsable des finances communales nous a présenté ce préavis et nous a donné les informations nécessaires. La commission le remercie pour sa disponibilité.

Le préavis municipal vous explique la situation actuelle, à savoir que la commune a accepté de reprendre 33 parts sociales de la Cave des Viticulteurs de Bonvillars.

La commission pense qu'il est un peu facile de la part de la CVB d'offrir gratuitement des parts sociales puis de revendiquer la mise en conformité de la livraison de l'entier de la récolte selon l'article 11 de leurs statuts. La commission relève que ces statuts n'ont jamais été présentés au Conseil général alors qu'ils engagent des biens communaux.

Ces statuts précisent les responsabilités financières des porteurs de parts sociales envers l'entreprise ainsi que leurs modalités de transfert. Ces parts sociales sont attribuées prioritairement à un terrain en zone viticole et subsidiairement à son propriétaire.

La commission est d'avis que la situation actuelle plaide pour une participation de la commune au maintien et au développement de la Cave des Viticulteurs de Bonvillars. Le matériel et les installations de la commune ne permettent plus d'assumer l'encavage et la vinification de son vin. D'autre part, la vente de raisin rond nécessite beaucoup de tractations et ne valorise pas nos produits régionaux. Ce geste d'adhésion marquerait le souci de la commune de ne pas affaiblir la Cave des Viticulteurs en lui proposant d'adjoindre sa surface viticole. La commune de Bonvillars rejoindrait ainsi les communes d'Yverdon-les-Bains, Grandson et Fiez déjà sociétaires de la CVB.

La commission propose d'accepter le principe d'adhésion à la CVB, mais conteste le prix demandé dès lors que les premières parts sociales lui ont été offertes gratuitement. Selon les statuts, le simple fait pour le propriétaire actuel des 22 parts sociales proposées de ne pas pouvoir retrouver une surface viticole correspondante lui coûterait une indemnité de sortie onéreuse.

La commission est d'avis que nous devons pouvoir discuter pour une transaction qui libérerait le vendeur du paiement de cette indemnité de sortie.

La situation actuelle avec les sorties de parcelles vouées à la construction ainsi qu'à la création de nouvelles caves indépendantes nous conforte dans cette possibilité de proposition d'acquisition de parts sociales sans dédommagement financier.

Le fait d'avoir deux partenaires pour la vente de notre récolte ne nécessite pas impérativement une adhésion urgente à la CVB. La commune répond à une sollicitation et de ce point de vue elle peut défendre ses conditions d'acceptation de reprise de ces parts sociales.

Au vu des documents présentés et des renseignements fournis, la commission propose aux membres du Conseil Général

d'accepter le point 1 en le modifiant comme suit

Autoriser la Municipalité à augmenter la participation des surfaces viticoles de la commune à la Cave des Viticulteurs de Bonvillars en acquérant des parts sociales.

d'accepter le point 2 en le modifiant comme suit

Proposer au vendeur l'acquisition de 22 parts sociales sans dédommagement financier.

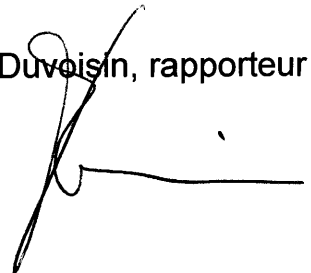
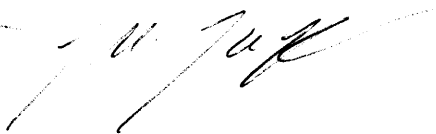
Bonvillars, le 1^{er} décembre 2011

Pour la commission

Catherine Rome

Jean-Michel Jaquier

Rémy Duvoisin, rapporteur





MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Tél. (024) 436 12 50

Fax (024) 436 12 50

Contact: F. Piguet, syndic

Bonvillars, le 16 novembre 2011

Au Conseil général
de la Commune de
1427 Bonvillars

P R E A V I S M U N I C I P A L No 09/2011

Taxe communal sur l'usage du sol de 0,7 ct/kWh

Rappel historique

Jusqu'à l'entrée en vigueur du décret du 5 avril 2005 sur le secteur électrique (DSecEI), effective au 1^{er} janvier 2007, Romande Energie percevait une taxe d'utilisation du sol, pour le compte de la commune.

Ce montant était ensuite ristourné à la commune et figurait, chaque année, dans les comptes communaux. Cependant, l'introduction du décret précité a supprimé cette ristourne communale dès le 1^{er} janvier 2007. Toutefois, l'article no 23, alinéa 1 de ce dernier, permettait aux communes de prélever une taxe communale liée à l'usage du sol de 0,7 cts/kWh sur toutes les consommations d'électricité du territoire communal, y compris les consommations des bâtiments communaux. Les communes pouvaient alors décider de la prélever ou d'y renoncer, ou encore d'établir un règlement communal en vue de l'application d'une taxe spécifique pour les énergies renouvelables.

Impact financier

Selon les renseignements fournis par un collaborateur de Romande Energie rencontré le 25 mai dernier, le montant total pour l'ensemble des habitants de la commune oscillerait à Fr. 15'000.- par année, selon la consommation de 2010.

La commune voisine d'Onnens prélève déjà cette taxe depuis 2007 et encaisse plus de 50'000.- dont la plus grande partie est versée par un gros consommateur localisé sur son territoire et sur celui de notre commune. De plus, ce gros consommateur projette la construction d'un nouveau bâtiment, situé sur notre commune et, de ce fait la consommation va fortement augmenter.

L'impact pour un ménage type est assez limité (environ CHF 40.- à 50.- par an). Ce montant pourrait être plus élevé pour une maison chauffée à l'électricité. Les entreprises et les infrastructures communales de Bonvillars seraient également impactées par cette taxe. Cette taxe a une valeur incitative, en particulier pour les gros consommateurs d'électricité. Ceux-ci en seront d'autant plus enclins à mettre en place des mesures pour diminuer leur consommation.

La municipalité a pris la décision de proposer la perception de cette taxe communale par le biais de la facturation via Romande Energie.

Pour être introduite, cette nouvelle taxe requiert une décision de l'organe délibérant communal avant la fin de l'année 2011, ceci afin d'assurer une entrée en vigueur au cours du 1^{er} trimestre 2012.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Bonvillars

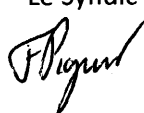
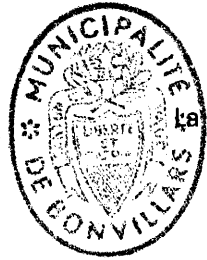
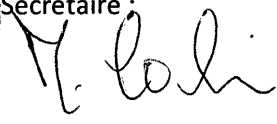
- Vu le préavis municipal N°9/2011 de la municipalité,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'approuver le principe d'une taxe communale sur l'usage du sol (R-lus) de 0,7 cts/kWh sur toutes les consommations d'électricité du territoire communal,
 2. D'autoriser la municipalité à mandater Romande Energie pour la perception de cette taxe au cours du 1^{er} trimestre 2012.
-

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :   Le Secrétaire : 

PREAVIS No 9/2011

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Taxe communale sur l'usage du sol

La Commission composée de Madame Catherine Rome, de M. Jean-Michel Jaquier et du rapporteur s'est réunie en date du 22 novembre. M. Frédéric Piguet, syndic et responsable des finances communales nous a présenté ce préavis et nous a donné les informations nécessaires. La commission le remercie pour sa disponibilité.

Il n'est jamais facile pour une commission de statuer sur une nouvelle taxe à proposer au contribuable. Néanmoins, les explications complémentaires au préavis municipal et argumentées par la Municipalité nous permettent de vous livrer les conclusions suivantes.

La zone industrielle de FTR a subi une diminution drastique des possibilités d'impôts encaissés par la commune. Le propriétaire, en projetant une nouvelle construction verra sa consommation électrique augmenter. Il deviendra certainement un des plus gros pourvoyeurs de cette taxe.

L'envers du décor est que chaque contribuable verra sa facture électrique augmenter. Dans un esprit écologique cette taxe pourra avoir un effet limitateur et incitatif par une analyse de sa consommation personnelle.

Le fait que cette taxe sera prélevée par Romande Energie et reversée après coup à la commune simplifiera les démarches de la bourse communale.

La commission propose en outre de pouvoir compenser le prélèvement de cette nouvelle taxe par une adaptation pondérée du prochain arrêté d'imposition de la commune. D'autre part, cette taxe étant prélevée comme un impôt, elle pourrait être rediscutée dans le cadre de la convention qui nous lie à la commune d'Onnens pour l'imposition de la zone industrielle. La commission propose à la Municipalité d'envisager cette démarche.

Au vu des documents présentés et des renseignements fournis, la commission propose aux membres du Conseil Général

1. d'approuver le principe d'une taxe communale sur l'usage du sol de 0,7 ct/KWh sur toutes les consommations d'électricité du territoire communal.

2. D'autoriser la Municipalité à mandater Romande Energie pour la perception de cette taxe au cours du 1^{er} semestre 2012.

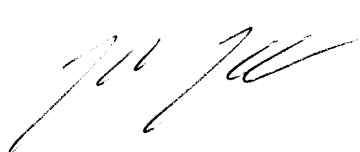
Bonvillars, le 1^{er} décembre 2011

Pour la commission

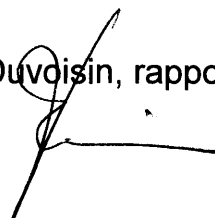
Catherine Rome



Jean-Michel Jaquier



Rémy Duvoisin, rapporteur





MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Tél. (024) 436 12 50
Fax (024) 436 12 50

Contact : F. Piguet, syndic

Bonvillars, le 15 novembre 2011

Au Conseil général
de la commune de
1427 Bonvillars

PREAVIS MUNICIPAL NO 10/2011

- **Modification au plan général d'affectation secteur « Sur la Cour »**
- **Modification au plan partiel d'affectation du village et au plan fixant la limite des constructions parcelle no 5**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous soumettons à votre approbation la modification du plan général d'affectation et du plan partiel d'affectation concernant :

a) Zone villas « Sur la Cour »

Il s'agit de corriger une différence entre le PGA et le plan parcellaire. Lors de la vente de la parcelle no 505, les nouveaux propriétaires ont appris par leur géomètre que leur parcelle de 1313 m² n'était pas entièrement constructible, puisque 277 m² de celle-ci était en zone d'utilité publique. Il est apparu alors que les parcelles nos 503 et 504 avaient également une partie en zone d'utilité publique. Le but de cette modification est de corriger ce chevauchement entre zone d'utilité publique et zone villas, sans porter atteinte aux droits à bâtir.

b) Plan partiel d'affectation « Au Village »

Le but est de définir une nouvelle implantation sur la parcelle no 5, actuellement propriété de la Commune et de situer l'emplacement d'une construction future. Celle-ci pourrait avoir une surface de plancher habitable de 905 m², ou de 1086 si la construction est affectée à de l'habitation et des activités.

CONCLUSIONS

Le Conseil général de Bonvillars

- Vu le préavis municipal no 10/2011 du 15 novembre 2011
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

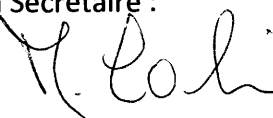
1. D'approuver la modification au plan général d'affectation secteur « Sur la Cour »
2. D'approuver la modification au plan partiel d'affectation du village et au plan fixant la limite des constructions parcelle no 5

-
- Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 02 mai 2011
 - Soumis à l'enquête publique du 17 septembre au 17 octobre 2011.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs le Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire :



Bonvillars, le 3 décembre 2011

Rapport de commission : Préavis N°10

La commission s'est réunie le 1^{er} décembre 2011 à la salle de Commune en présence des trois membres ainsi que de Madame Lüthi, municipale, qui nous a bien renseignés sur les questions du préavis municipal N°10.

a) Zone villas « Sur la Cour »

Concernant la zone villas « Sur la Cour », la commission juge la modification du plan parcellaire nécessaire et encourage le Conseil général à adopter le préavis tel que présenté par la municipalité.

b) Plan partiel d'affectation « Au Village »

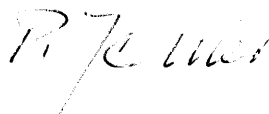
Les plans présentés par le bureau Jaquier et Pointet SA nous semblent adaptés étant donné qu'ils sont modulables selon l'affectation attribuée à la construction future. Aussi, la commission recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

Pour la commission :

Mme Liliane Duvoisin



M. Pierre Jaquier



Mme Dominique Etter, rapporteur



MOTION PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE BONVILLARS DU
12 décembre 2011.

Le plan de gestion des forêts de la Commune date de 1994 ; il a été approuvé par le Conseil d'Etat en janvier 1995. Prévu pour durer une vingtaine d'années, ce plan sera renouvelé en 2016 et les travaux préparatoires (inventaire) débiteront en 2012.

La Commune peut être fière de posséder environ 300ha de forêt, s'étageant depuis le bord du lac jusqu'aux crêtes du Jura, même si depuis 1987 le bilan annuel de son exploitation est déficitaire année après année. Depuis 2010, une réserve forestière de petite surface (1,3 ha) a été créée en chênaie, ce qui a été subventionné.

Le programme forestier Suisse (OFEFP, 1999) propose qu'en moyenne 10% de l'aire forestière soit attribué à des réserves forestières non exploitées. Des subventions ont été prévues à cette fin. A partir de ces directives, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud recommande la création de réserves forestières (voir, par exemple, la Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil de Juin 2010 à l'interpellation Pierre-Alain Favrod concernant les forêts cantonales et la biodiversité, 10_INT_363). Les réserves couvrant de grandes parcelles sont encouragées.

Dans le souci

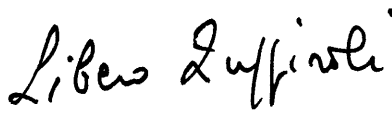
- de conserver les forêts de la Commune aussi proches que possible des conditions naturelles,
- de limiter les dépenses,

le Conseil général demande à la Municipalité d'intervenir auprès de l'inspecteur d'arrondissement afin de participer à l'élaboration du nouveau plan de gestion de ses forêts, en lui assignant les objectifs suivants :

- **favoriser la biodiversité,**
- **convertir au moins 10% des forêts communales en réserves forestières,**
- **favoriser les essences de station et exclure l'introduction d'espèces allogènes,**
- **favoriser la présence de vieux arbres.**

Fait à Bonvillars, le 22 novembre 2011


Maurice Rollier


Libero Zuppiroli